



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

**TERRITOIRE
DE LA CÔTE OUEST**

SAINT-LEU · TROIS-BASSINS
SAINT-PAUL · LE PORT · LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le



ID : 974-249740101-20221202-2022_092_CC_4-DE

SOMMAIRE

I – LE CADRE GÉNÉRAL POUR 2023	6
II – LE CADRE FINANCIER POUR 2023	8
AXE 1	
• RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE	12
AXE 2	
• OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ	24
AXE 3	
• RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	36
AXE 4	
• PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	49
III-RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION, LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET LES CHARGES DE PERSONNEL	56
IV - PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS DU TCO	60





2023 sera une année charnière puisqu'elle correspondra à la moitié de notre mandature. Le débat sur les Orientations Budgétaires est donc **important** afin d'appréhender nos **marges** de manœuvre, de guider nos choix budgétaires pour l'année prochaine, mais aussi pour **les années à venir**.

Le projet de territoire « l'Ouest de 2040 » que nous approuverons à la fin du 1er semestre fixera sur le court, moyen et long terme les orientations stratégiques du développement de notre territoire et se traduira par un plan d'actions qui ira au-delà de 2026.

Après la crise sanitaire et ses effets qui nous ont faits beaucoup de mal, le contexte général est à nouveau bouleversé par l'impact de la guerre en Ukraine et, sur le plan économique, par l'**inflation**.

Les répercussions pour les Réunionnais et les collectivités locales ont été immédiates et réelles.

Le TCO fait déjà face à la forte augmentation des prix de ses marchés et des services, et doit assumer l'indexation des traitements décidée par l'Etat, dont l'impact sera de plus d'un million d'euros.

Cette situation nous conduit à renforcer encore plus notre **vigilance quant à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement**, d'autant que de nouvelles mesures gouvernementales (suppression de la CVAE, contribution à la réduction de la dette publique), mettent à nouveau en

question l'intégrité financière des collectivités locales et de leurs groupements.

Notre **situation financière saine** et notre bonne gestion, attestées par la confiance des financeurs, que nous avons cette année rencontrés, ainsi que la dynamique d'investissements enclenchée, vont nous permettre d'**accentuer nos efforts** au bénéfice de la population et de notre territoire Ouest.

Le TCO est et sera au rdv de ses engagements.

2023 sera en matière de **préservation du cadre de vie** une année prépondérante avec notamment la préparation des nouveaux marchés de collecte des déchets pour 2024, la réflexion et le déploiement de la nouvelle délégation de service public pour Kar'Ouest et la mise en place d'un plan d'actions partenarial dans la lutte contre l'errance animale. Ces compétences nous confèrent des responsabilités d'animateur et d'acteur au quotidien des usagers.

Nous sommes aujourd'hui pleinement opérationnels pour poursuivre nos investissements dans les secteurs clés, comme l'**eau et l'assainissement**, et les inscrire dans une **stratégie intercommunale**. Un séminaire sur l'avenir de la gestion durable de l'eau sera organisé au 1er trimestre 2023.

Nous avons préparé l'avenir en bâtissant, en lien avec les forces vives et la population, notre projet de territoire « L'Ouest de 2040 » et en concluant avec l'Etat notre **Contrat de Relance et de Transition Ecologique**. Ce qui nous permettra d'actualiser notre PPI, d'étayer nos demandes de cofinancement auprès des partenaires institutionnels (Etat, Europe, Région, Département...) et de solliciter les crédits du **fonds vert pour accélérer les transitions écologiques et énergétiques au cœur de nos 5 communes**.
Le TCO ambitionne d'être ainsi le maître d'œuvre de la transition écologique.

Deux sujets nous mobiliseront particulièrement en matière d'aménagement : la **révision du SAR et celle de notre SCOT** avec l'enjeu, notamment, d'une trajectoire d'optimisation foncière.

Notre politique d'investissements est désormais redynamisée : près de 42 millions € programmés en 2023 pour la réalisation d'équipements structurants nécessaires au dynamisme du territoire, participeront à la relance de l'activité économique.

2023 verra ainsi la livraison de l'usine de potabilisation de Maduran, des nouveaux locaux de l'EAIO, et marquera le lancement de chantiers attendus : les premiers travaux du pôle de loisirs de l'Ecocité de Cambaie ; l'aménagement des infrastructures de réseaux pour la zone d'activités économiques d'Henri Cornu et Ecoparc sur Le Port ; la suite de l'aménagement du Sentier Littoral Ouest ; la construction de la Maison de la Mer sur le port de Saint-Leu et bien évidemment la poursuite des chantiers en cours (le bureau d'information touristique de la Nouvelle ; la modernisation des pontons des ports ; les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'assainissement d'eau potable, ...)

Notre stratégie et notre ambition économiques, « L'Ouest, capitale économique de La Réunion », est aujourd'hui lisible et fédère les acteurs compétents.

Outre la concrétisation des travaux de modernisation des zones d'activités économiques (Le Port et Cambaie), nous aurons l'an prochain, à l'aune des études que nous avons lancées, à décider du futur de la ZAP (Zone Arrière Portuaire), et à lancer l'élaboration de notre stratégie touristique, concomitamment à la mise en œuvre du nouveau SR2II et à la révision du SAR.

Notre stratégie équilibrée d'aménagement, en phase avec la transition écologique, se concrétise par :

- La livraison du nouveau pôle d'échanges sur Le Port qui préfigure la ville du ¼ d'heure.
- L'appel à projets urbains innovants (KREOLAB), dans le cadre de l'Ecocité, lancé avec succès. Nous aurons à choisir l'an prochain les lauréats, mais surtout à retenir les projets d'aménagement souhaités.
- Le développement des hauts devenu réalité et qui bénéficiera du déploiement des dispositifs Leader et

Petites Villes de De l'Ouest, notamment à Trois-Bassins.
• L'ouverture à la modernisation de nos 3 ports de plaisance, qui devront être, à terme, des vitrines de notre territoire Ouest, et plus globalement de La Réunion.

Notre territoire a pris la bonne voie, celle du bien vivre et de l'attractivité.

L'Ouest est une terre de cohésion. Nous continuerons résolument à œuvrer en faveur de l'accès à un logement abordable pour tous, et à amplifier notre lutte contre l'habitat indigne.

L'Ouest est bien un territoire d'excellence culturelle qui nous amènera à préserver, valoriser nos patrimoines matériels et immatériels ainsi qu'à soutenir la création et la diffusion culturelles au profit de toute la population y compris dans les écarts.

Nous serons ainsi fiers d'ouvrir en 2023 les portes de notre Ecole Intercommunale d'enseignements artistiques à l'occasion d'un grand « Kabar dan' somin ».

L'Ouest a pour ambition d'accueillir un Pôle Innovation Ouest, qui fera la part belle à l'aménagement bioclimatique, aux industries de l'image et des jeux vidéo ainsi qu'aux énergies intelligentes.

Nous devons aussi maintenir nos engagements dans le secteur de l'**Economie Sociale et Solidaire** et continuer à accompagner le plus efficacement possible les publics en recherche d'insertion professionnelle. En 2023, nous augmenterons l'enveloppe des projets « ACI » (Ateliers Chantiers d'Insertion).

Enfin, l'Ouest a la particularité et l'avantage de disposer d'un hub portuaire régional dans le Sud-Ouest de l'Océan indien. Cet équipement, comme les ports de plaisance, symbolise l'ouverture de notre territoire au monde, et révèle les enjeux liés à son **internationalisation**.

Nous devons par ailleurs nous saisir d'un sujet stratégique qui est celui de l'économie bleue, pour lequel le territoire Ouest dispose de réels atouts et d'un potentiel de développement.

Nous mettrons en œuvre notre programme de coopération décentralisée afin de contribuer à l'insertion de La Réunion dans son espace indianocéanique.

Avec son projet de développement pour le territoire Ouest, le TCO est en train d'écrire une page importante de l'avenir de La Réunion.

Emmanuel SERAPHIN
Président du TCO

I – LE CADRE GÉNÉRAL POUR 2023



A- LE CONTEXTE NATIONAL

Le projet de loi de finances 2023 est disponible depuis le 26 septembre 2022. Les propositions formulées à ce jour peuvent encore évoluer jusqu'au vote prévu avant le 31 décembre 2022. Cependant, quelques mesures sont déjà annoncées et pourraient avoir un impact pour le TCO tant sur l'évolution des recettes que des dépenses au titre de 2023.

1. La suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) confirmée dès 2023

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, la CVAE sera bien supprimée dès 2023. Pour pouvoir financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie, le gouvernement a décidé que cette disparition se ferait en deux années, au lieu d'une année initialement.

Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de CVAE. Les bénéficiaires de recettes de CVAE en 2022 obtiendront une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de TVA. Le texte prévoit que cette compensation

soit égale à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021 et 2022. Les collectivités toucheront également la dynamique de la fraction de TVA calculée au niveau national, si elle est positive. Cette dynamique sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires. Ses modalités de répartition ne sont pas encore connues. Elles seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec les associations d'élus.

Au fil des discussions, les modalités de compensation peuvent encore être amendées. Pour mémoire, cette recette rapporte annuellement au TCO une somme de l'ordre de 11 M€ (données CA 2021).

2. L'évolution de la Dotation Générale de Fonctionnement

Le gouvernement a annoncé une augmentation de 210 M€ de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2023. Cependant, la DGF est répartie en fonction de critères individuels d'attribution. De ce fait, il conviendra d'attendre le mois de mars 2023 pour connaître le montant définitif qui reviendra au TCO.

3. La contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public

Le projet de loi de finances 2023 indique clairement que les collectivités contribueront à l'effort de réduction du déficit public selon un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Le périmètre des collectivités faisant l'objet d'un suivi national spécifique de l'objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement est également défini. Sont ainsi concernés les régions, les départements, les communes et les intercommunalités dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2022 sont supérieures à 40 millions d'euros, et la ville de Paris. Le TCO est donc concerné par cette mesure.

Il précise également comment est fixé l'objectif annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour chaque catégorie de collectivités territoriales. Celui-ci est calqué sur les prix à la consommation hors tabac, associé au projet de loi de finances de l'année concernée par arrêté conjoint des ministres chargés des Collectivités locales et du budget, moins 0,5 point. L'article désigne les dépenses réelles de fonctionnement concernées (opérations budgétaires comptabilisées dans les comptes de classe 6, sauf quelques exceptions). Des groupes de travail réunissant les représentants des associations d'élus locaux seront lancés et nourriront donc les débats. Ainsi, les conditions de mise en œuvre de cette mesure restent à définir.

B. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR 2023

1. Des perspectives de développement qui se dessinent avec la finalisation du projet de territoire

La démarche relative au projet de territoire a été lancée à la fin de l'année 2021. La phase 1 s'est achevée avec la validation du diagnostic. Les priorités pour le territoire ont été regroupées autour de 5 thématiques :

- Aménagement, habitat, mobilité : renforcer les transports en commun et proposer une offre de logements variée et accessible ;
- Economie : développer l'activité sur le territoire ;
- Environnement : préserver l'environnement, les ressources et les espaces naturels, réduire les déchets et améliorer leur gestion ;
- Offre de services et équipements : préserver le vivre ensemble ;
- Patrimoine et culture : développer l'offre culturelle sur le territoire.

La phase 3 devrait démarrer avant la fin du 4e trimestre 2022 et sera dédiée au programme d'actions opérationnelles jusqu'à 2035. Elle prendra en considération les projets communaux afin d'assurer une bonne articula-

tion avec les projets communaux dans le souci de répondre de manière cohérente aux objectifs de développement du territoire à 2035.

Aussi, pour avoir une vision consolidée du territoire, le TCO lancera en parallèle une mission d'accompagnement pour établir son pacte financier et fiscal. Cette mission se fera en coordination avec les 5 communes membres.

Lorsque le projet de territoire sera finalisé, le TCO disposera d'une stratégie pluriannuelle pour les prochains exercices, ce qui permettra d'actualiser le PPI du TCO. Ce travail sera réalisé dans le courant du 3e trimestre 2023.

2. Une situation financière différente selon les budgets

Pour le budget principal, les ratios financiers du compte administratif 2021 confirment une situation financière assainie :

- une épargne brute de 24 M€ ;
- une épargne nette de 17,5 M€ ;
- un encours de dette hors portage EPFR en baisse de -8%, soit 66 M€ ;
- un ratio dynamique de désendettement inférieur à 3 ans (moins de 5 ans en incluant le portage du foncier de Cambaie).

Aussi, au 31 décembre 2021, le budget principal dispose de ressources financières nécessaires pour engager les opérations d'investissement programmées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Une attention particulière sera portée sur les budgets annexes, au vu des encours de dette déjà conséquents et des besoins d'investissement. Globalement, pour l'ensemble des budgets, il conviendra d'affiner les crédits de paiement des opérations d'investissement, en intégrant notamment l'impact du coût des matières premières et le lissage dans le temps des opérations.

Enfin, il conviendra d'engager le travail sur le plan pluriannuel de fonctionnement pour appréhender au mieux les niveaux d'épargne.

La maîtrise des grands équilibres financiers s'articule autour de 2 axes clés :

- renforcer les niveaux d'épargne ;
- maintenir une capacité d'investissement cohérente avec nos marges de manœuvre.

II - LE CADRE FINANCIER POUR 2023

1- BUDGET PRINCIPAL

Les orientations budgétaires 2023 du budget principal intègrent comme hypothèses :

- des charges de fonctionnement évaluées à 149,2 M€;
- des produits fiscaux dynamiques ;

- des dotations de l'Etat qui restent stables, dans l'attente des mesures proposées au projet de Loi de Finances 2023 ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 49,8 M€.

Chaîne de l'épargne (en €)	CA 2021	BP 2022	Budget 2022	2023
Produit fonctionnement (Hors cessions)	160 269 755	154 457 732	158 170 032	164 193 246
Charges de fonctionnement	135 048 568	133 210 560	138 112 642	148 034 102
Epargne de gestion	25 221 187	21 247 172	20 057 390	16 159 144
Intérêt de la dette	1 213 892	1 200 000	1 200 000	1 174 341
Epargne brute (Capacité autofinancement)	24 007 295	20 047 172	18 857 390	14 984 803
Remboursement capital de la dette	6 453 583	6 535 000	6 535 000	6 492 750
Epargne nette	17 553 712	13 512 172	12 322 390	8 492 053

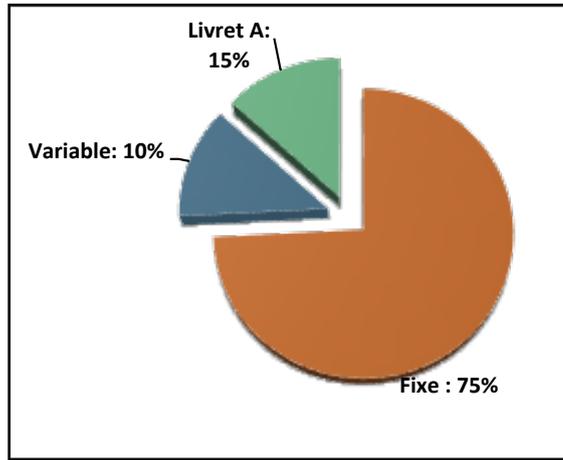
Financement de l'investissement	CA 2021	BP 2022	Budget 2022	2023
Dépenses d'investissement	23 364 459	40 111 050	47 880 336	49 804 787
Epargne nette	17 553 712	13 512 172	12 322 390	8 492 053
Recettes réelles d'investissement	7 910 610	10 129 000	9 574 330	19 649 000
Éléments exceptionnels retraités (Cessions)	17 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Besoin de financement	-2 116 864	14 069 878	23 583 616	19 263 734
Emprunts souscrits	18 366	14 069 878	3 795 567	16 000 000

LA DETTE PROPRE DU TCO

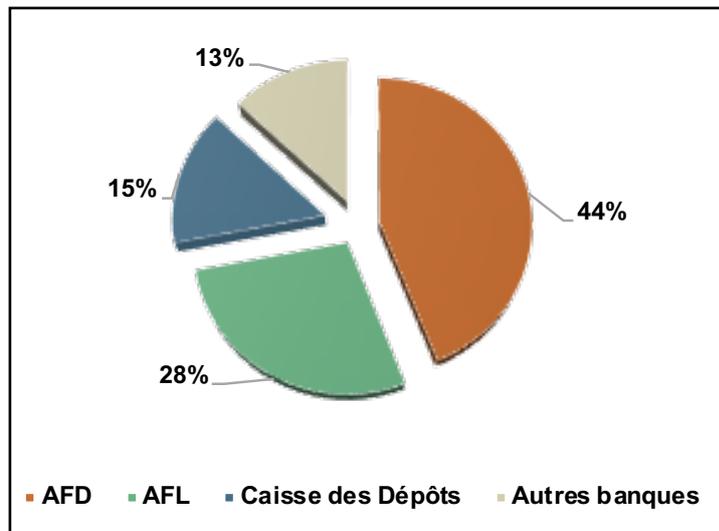
Éléments de synthèse	Au 30/09/2022	Au 31/12/2021
Dette globale	60 997 990,59 €	65 641 924,30 €
Taux moyen hors swap	1.94%	1.75%
Durée résiduelle moyenne	10.50 ans	11.15 ans
Durée de vie moyenne	5.56 ans	5.90 ans

A. Dette par type de risque

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	45 884 245,10 €	75.22%	1.88%
Variable	5 794 877,13 €	9.50%	1.98%
Livret A	9 318 868,36 €	15.28%	2.22%
Ensemble des risques	60 997 990,59 €	100%	1.94%



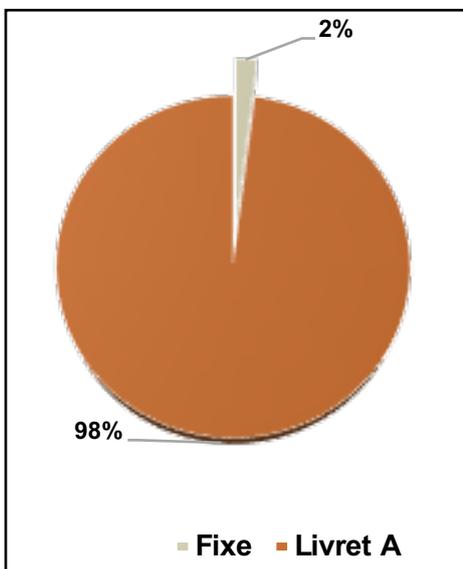
B. Dette par prêteur



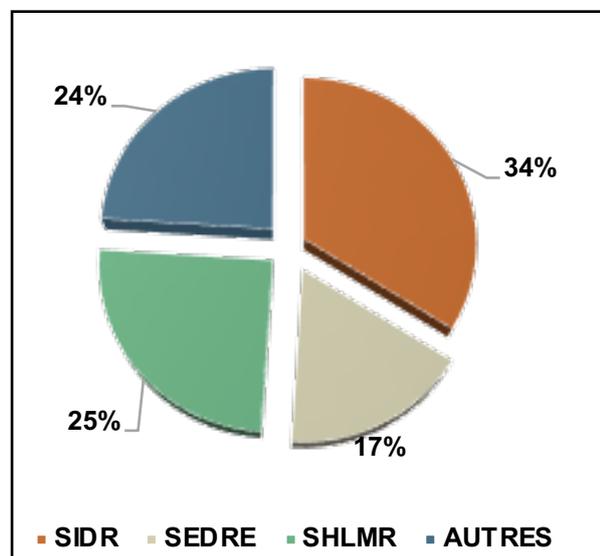
LA DETTE GARANTIE

Au 30 septembre 2022, l'encours garanti s'élève à 299,4 M€, avec un taux moyen de 0,97%. La durée de vie résiduelle est de 37 ans et 10 mois. La Caisse des Dépôts représente 98% de cet encours, sur la base du livret A.

DETTE PAR TYPE DE RISQUE



RÉPARTITION PAR BÉNÉFICIAIRE



2- REGIE DES PORTS DE PLAISANCE

Les orientations budgétaires 2023 du budget annexe de la régie des Ports de Plaisance intègrent comme hypothèses :

- La suppression de la subvention d'équilibre du budget principal ;
- Des charges de fonctionnement évaluées à 3,2 M€ ;
- Des dépenses d'investissement maintenues à 0,4 M€.

Chaîne de l'épargne (en €)	CA 2021	BP 2022	Budget 2022	2023
Produit fonctionnement (Hors cessions)	3 278 780	3 330 000	3 260 000	3 813 700
Charges de fonctionnement	2 713 136	3 075 000	3 329 900	3 463 700
Epargne de gestion	565 644	255 000	-69 900	350 000
Intérêt de la dette	0	0	0	0
Epargne brute (Capacité autofinancement)	565 644	255 000	-69 900	350 000
Remboursement capital de la dette	0	0	0	0
Epargne nette	565 644	255 000	-69 900	350 000

Financement de l'investissement	CA 2021	BP 2022	Budget 2022	2023
Dépenses d'investissement	430 642	275 000	1 026 754	350 000
Epargne nette	565 644	255 000	-69 900	350 000
Recettes réelles d'investissement	0	5 000	295 000	0
Eléments exceptionnels retraités (Cessions)	196 341	15 000	15 000	0
Besoin de financement	-331 343	0	786 654	0
Emprunts souscrits	0	0	0	0

3 - GEMAPI

Les orientations budgétaires 2023 du budget annexe GEMAPI intègrent comme hypothèses :

- une stabilité du produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 3,2 M€, soit 14,8 €/habitant (plafond 40 €/habitant) ;
- des charges de fonctionnement évaluées à 1,5 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 5 M€.

Chaîne de l'épargne (en €)	CA 2021	BP 2022	Budget 2022	2023
Produit fonctionnement (Hors cessions)	3 272 355	4 170 400	4 170 400	3 445 702
Charges de fonctionnement	1 374 436	1 372 899	1 509 899	1 417 633
Epargne de gestion	1 897 919	2 797 501	2 660 501	2 028 069
Intérêt de la dette	0	0	0	52 500
Epargne brute (Capacité autofinancement)	1 897 919	2 797 501	2 660 501	1 975 569
Remboursement capital de la dette	0	0	0	175 000
Epargne nette	1 897 919	2 797 501	2 660 501	1 800 569

Financement de l'investissement	CA 2021	BP 2022	Budget 2022	2023
Dépenses d'investissement	6 309 667	8 835 485	11 836 339	5 033 194
Epargne nette	1 897 919	2 797 501	2 660 501	1 800 569
Recettes réelles d'investissement	6 947 080	3 251 500	3 251 500	5 535 190
Eléments exceptionnels retraités (Cessions)	0	0	0	0
Besoin de financement	-2 535 332	2 786 484	5 924 338	-2 302 566
Emprunts souscrits	0	2 786 484	1 344 580	0

4- EAU POTABLE

Les orientations budgétaires 2023 du budget annexe de l'Eau Potable intègrent comme hypothèses :

- une stabilité du prix de l'eau payé par l'utilisateur ;
- des charges de fonctionnement évaluées à 1,8 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 20,6 M€.

Chaîne de l'épargne (en €)	CA 2021	BP 2022	Budget 2022	2023
Produit fonctionnement (Hors cessions)	3 820 380	3 300 000	3 300 000	3 700 000
Charges de fonctionnement	1 057 373	760 868	780 868	1 233 360
Epargne de gestion	2 763 007	2 539 132	2 519 132	2 466 640
Intérêt de la dette	317 407	340 000	340 000	590 000
Epargne brute (Capacité autofinancement)	2 445 600	2 199 132	2 179 132	1 876 640
Remboursement capital de la dette	1 543 500	900 000	900 000	1 150 000
Epargne nette	902 101	1 299 132	1 279 132	726 640

Financement de l'investissement	CA 2021	BP 2022	Budget 2022	2023
Dépenses d'investissement	2 778 322	5 265 122	14 032 313	20 562 749
Epargne nette	902 101	1 299 132	1 279 132	726 640
Recettes réelles d'investissement	509 570	858 000	5 743 315	5 743 315
Éléments exceptionnels retraités (Cessions)	0	0	0	0
Besoin de financement	1 366 652	3 107 990	7 009 865	14 092 794
Emprunts souscrits	0	3 107 990	3 006 925	12 000 000

5- ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Les orientations budgétaires 2023 du budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées intègrent comme hypothèses :

- une stabilité du prix de l'eau payé par l'utilisateur ;
- des charges de fonctionnement évaluées à 0,8 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 10,5 M€.

Chaîne de l'épargne (en €)	CA 2021	BP 2022	Budget 2022	2023
Produit fonctionnement (Hors cessions)	1 958 071	1 850 000	1 850 000	1 963 196
Charges de fonctionnement	373 327	357 842	1 272 292	431 810
Epargne de gestion	1 584 743	1 492 158	577 708	1 531 386
Intérêt de la dette	449 748	430 000	430 000	410 000
Epargne brute (Capacité autofinancement)	1 134 995	1 062 158	147 708	1 121 386
Remboursement capital de la dette	1 225 354	800 000	800 000	800 000
Epargne nette	-90 359	262 158	-652 292	321 386

Financement de l'investissement	CA 2021	BP 2022	Budget 2022	2023
Dépenses d'investissement	675 409	2 553 838	7 561 643	10 480 200
Epargne nette	-90 359	262 158	-652 292	321 386
Recettes réelles d'investissement	272 744	0	0	2 616 600
Éléments exceptionnels retraités (Cessions)	0	0	0	0
Besoin de financement	493 024	2 291 680	8 213 935	7 542 214
Emprunts souscrits	0	2 291 680	0	4 000 000

AXE 1 – RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE



CONTEXTE

La finalisation du Projet de Territoire marque une étape majeure pour la politique d'aménagement à l'horizon 2050 et doit permettre au TCO de confirmer son positionnement régional et sa stratégie, notamment dans un contexte de révision du Schéma d'Aménagement Régional. Ainsi, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest est l'occasion pour les communes et le TCO de définir et de choisir la trajectoire territoriale la plus favorable à 20 ans pour l'accueil des habitants et des activités économiques dans un environnement préservé.

Dans un contexte inédit de modifications des pratiques touristiques au niveau local et international, les priorités pour 2023 s'articuleront autour de la définition d'une stratégie touristique durable de développement en étroite articulation avec les enjeux d'aménagement issus de la loi Climat et Résilience. La promotion du territoire, l'accompagnement et le soutien des socioprofessionnels à travers l'action de l'OTI Ouest, la relance des opérations d'aménagement du sentier littoral Ouest seront aussi au service

de cette nouvelle orientation pour inscrire cette économie dans une approche résiliente et respectueuse des atouts naturels de l'Ouest.

Fort de ses atouts démographiques, économiques et structurels, le TCO ambitionne de devenir, aujourd'hui, la capitale économique de La Réunion. Les enjeux sont importants tant en matière d'aménagement qu'en matière de développement économique pour faire de l'Ouest une terre fertile pour l'accueil d'entreprises à forte valeur ajoutée. Ainsi, nos filières d'excellence comme l'économie bleue, le secteur industrialo-portuaire, l'économie circulaire, l'aménagement bioclimatique, l'agroalimentaire constituent des dynamiques pouvant contribuer à l'équilibre entre le littoral, les mi-pentes et les Hauts du territoire. Ces filières serviront, par ailleurs, les supports d'une nouvelle économie de la connaissance et de l'innovation dans l'Ouest propices, à l'ouverture de notre territoire sur son environnement régional au travers d'actions de coopération décentralisées.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Refonder le projet d'aménagement stratégique du TCO et passer à l'opérationnalité

La refonte refondation du projet d'aménagement stratégique prendra corps dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale qui s'engage pour les 3 années à venir. Dans l'immédiat, le territoire préservera sa feuille de route actualisée par la mise en œuvre du SCOT modifié en 2022, assurant ainsi un cadre réglementaire sécurisé aux projets d'aménagement et de développement en cours.

■ Réviser et moderniser le Schéma de Cohérence Territoriale

L'évaluation en 2022, conformément au code de l'urbanisme, du Schéma de Cohérence Territoriale en vigueur a mis en avant l'efficacité du schéma sur la préservation des grands

équilibres spatiaux avec cependant un recul de la surface agricole utile et un déséquilibre au sein des polarités/bassins de vie de l'armature urbaine au détriment du Cœur d'Agglomération, des pôles secondaires et la banalisation des polarités de rang 3 ainsi que des territoires ruraux habités sous forte pression de l'urbanisation diffuse.

S'appuyant sur cet état des lieux et l'intégration du Projet de Territoire, la révision générale du SCOT, proposée au vote en décembre 2022, intégrera notamment les axes de modernisation du document prévus par la loi ELAN et les objectifs de la loi Climat & Résilience dont l'atteinte de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette à 2050. Les premiers travaux de diagnostic et la concertation seront engagés dès le premier semestre 2023 et les réflexions sur le Projet d'Aménagement Stratégique débiteront au second semestre.

Opérations/projets :

- mission d'étude pour la révision du SCOT :
 - diagnostic ;
 - projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;
 - document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) ;
 - SCOT valant Plan Climat Air Énergie Territorial ;
 - ...

- missions d'études complémentaires
 - mobilités ;
 - évaluation des potentialités d'artificialisation et de renaturation ;

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Taux d'avancement de la révision du SCOT	-	-	25%

■ Mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale actuel modifié

Le Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2016 et modifié le 3 Octobre 2022, restera en vigueur jusqu'à l'approbation du SCOT issu de la procédure de révision dont l'échéance est prévue pour le second semestre 2025.

L'intégration des dispositions de la loi ELAN, notamment avec l'identification des Secteurs Déjà Urbanisés et la reconnaissance du village multisites de Mafate, va entraîner une évolution des PLU concernés qu'il convient d'accompagner.

Par ailleurs, les objectifs de la loi Climat et Résilience de réduction de 50% de l'artificialisation pourraient s'imposer au SCOT si le Schéma d'Aménagement Régional n'intègre pas lui-même le Zéro Artificialisation Nette avant

le 21 février 2024. C'est pourquoi le TCO engagera une demande d'exemption du SCOT en vigueur, rendue possible par la loi.

Opérations/projets :

- accompagnement des PLU dans le cadre de leur mise en compatibilité avec le SCOT modifié ;
- instruction au regard de la compatibilité avec le SCOT (évolution des PLU, opérations d'aménagement, constructions >5000 m² de surface de plancher) - instructions CDAC, carrières, ... ;
- suivi des procédures de révision des Plans de Prévention des Risques ;
- suivi de la compatibilité du SCOT avec les documents supra, en priorité le Schéma d'Aménagement Régional, la Charte du Parc National, Schéma Régional des Carrières ;
- actualisation de l'observatoire du SCOT ;
- suivi de la convention AGORAH (agence d'urbanisme de la Réunion) ;

2. Réaliser les projets structurants du territoire

Le TCO porte et accompagne dans le cadre de ses compétences la réalisation de projets qui participent à la structuration du territoire et à la montée en gamme des polarités de l'armature urbaine. S'ils concourent à la structuration du territoire, ces projets participent à l'éclosion d'approches innovantes, par le recyclage urbain (zone d'activité H. Cornu) ou la recherche d'un génie urbain novateur (Démonstrateur Ville Durable et PIOM).

■ Aménager la Zone d'Aménagement Concerté de Cambaie Oméga

Passé le cap du « dessin urbain » porté dans le cadre de l'Ecocité, l'année 2023 sera donc consacrée à la réalisation des études techniques pré-opérationnelles et à l'actualisation du projet urbain au regard des contraintes de site et de la capacité des réseaux divers.

2023 sera également l'année permettant de finaliser la maîtrise foncière de la ZAC et de sécuriser le bilan financier de l'opération.

Les îlots du « pôle glisse et du village des initiatives » seront les premiers concernés par les travaux d'aménagement au second semestre 2023.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Pourcentage de fonciers aménagés sur la ZAC Oméga	-	-	5%

■ Réaliser la Zone d'Activité Economique « H. Cornu »

Le projet d'aménagement de la Zone d'Activité Economique « Henri Cornu » a été marqué en 2022 par la levée des préalables réglementaires (Mise en compatibilité du PLU, instauration du périmètre du Projet Urbain Partenarial PUP, mise en place convention de financement des équipements) pour sa mise en œuvre.

Cette mise au point réglementaire s'est faite en lien avec la Ville de Saint-Paul compétente en matière d'urbanisme et droits des sols.

Pour 2023 et après obtention du permis d'aménager par le Groupe Opale Alsei, il s'agira de préfigurer la mise en œuvre opérationnelle de ce projet tant sur le plan technique que financier.

Un démarrage des travaux sur site est attendu au deu-

Le programme d'études et d'actions identifiées dans le cadre du Démonstrateur de la Ville Durable est porté par la mobilisation des partenaires marquant l'engagement pour trois années de phase d'incubation.

Opérations/projets :

- Suivi de la maîtrise foncière
- élaboration du dossier de réalisation et des études pré-opérationnelles ;
- démarrage des actions DVD en première année de phase d'incubation ;
- délégation de la maîtrise d'œuvre ;
- validation du dossier de réalisation au second semestre ;
- démarrage travaux du pôle glisse et village des initiatives au second semestre.
- Demanière globale sur la plaine de Cambaie

L'année 2023 sera celle de l'achèvement des procédures judiciaires de 1ere instance en fixation des indemnités d'expropriation et des contentieux administratifs liés à cette expropriation. Afin de s'assurer de disposer de parcelles expropriées « libres » de tout occupant, le TCO se prépare aussi au suivi de contentieux d'évictions d'entreprises et au paiement des éventuelles indemnités liées.

xième semestre 2023.

La maîtrise d'œuvre du TCO pour la réalisation des études pré-opérationnelles et des travaux de voies et réseaux desservant l'opération est déléguée par mandat à titre gratuit (signé en 2022) au groupe Opale. Cela se traduira par un engagement des travaux fin 2023 et l'activation des engagements financiers des parties concernées par le PUP.

Opérations/projets :

- suivi de la convention cadre ;
- mandat d'étude et de travaux à titre gratuit ;
- PUP participations et avances.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Taux d'avancement des travaux VRD financées par le Projet Urbain Partenarial	-	-	25%

■ Projet Terres Fertiles

Suite à la signature fin 2021 du contrat de concession avec le groupement GTC, l'année 2022 a permis de rentrer dans une phase pré-opérationnelle de ce projet innovant ayant pour objectif de fournir à la future Ecocité de Cambaie des terres végétales homologuées issues de déchets (terres excavées, compost, fines de concassage).

L'année 2022 a permis d'avancer sur les opérations foncières, en particulier le transfert du bien foncier de l'EPFR au TCO pour une mise à disposition à GTC dans le cadre de la concession, les opérations de bornages et d'état des lieux. Un travail technique a été mené avec les services instructeurs (DEAL, service urbanisme...) afin d'identifier le parcours réglementaire qui demeure particulièrement complexe pour ce projet (procédure d'urbanisme, procédure ICPE, autorisation de mise sur le marché, sortie de statut de déchets...).

La tenue de comités techniques mensuels a permis aux acteurs du projet d'échanger régulièrement quant à l'avancement du dossier et tenter de trouver ensemble des solutions aux difficultés rencontrées inhérentes à ce type de dossier.

L'année 2023 sera consacrée à l'aboutissement faire aboutir des procédures ICPE et d'urbanisme afin d'engager les premiers travaux d'aménagement des sites du démonstrateur et de l'unité de production des terres végétales.

Au regard de l'évolution du projet, des ajustements au contrat sont nécessaires et feront l'objet d'un avenant.

■ Réalisation d'un Pôle d'Innovation de l'Ouest

Le TCO va lancer la réalisation d'un Pôle d'Innovation de l'Ouest qui sera situé sur la ZAC du Triangle de l'Oasis et qui a vocation à accueillir L'Ecole d'Architecture (tranche 1) et le Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire « CITI » (tranche 2), ainsi qu'un pôle de l'image et du jeu vidéo.

Ce bâtiment totem de l'innovation économique s'appuiera sur la création de lieux d'échanges et de recherches collaboratives, l'installation des services d'aides aux porteurs de projets et la montée en compétences des acteurs et des filières par des nouvelles formations, auxquelles s'ajouteront des hébergements et des lieux de vie pour les étudiants et les futurs occupants professionnels.

Dans ce cadre, en 2023, le TCO va :

- réaliser une étude de programmation de l'ensemble immobilier du futur Pôle Innovation Ouest (PIO) et de ses composantes ;
- lancer les études de maîtrise d'œuvre de la construction du PIO et acquérir le foncier nécessaire situé sur la ZAC de l'Oasis de la Commune du Port ;
- déployer le projet « CITI », dispositif original de coopération entre le monde académique, l'entreprise et le territoire ; utilisant les projets du territoire pour développer de nouvelles filières et organiser un environnement propice à la réalisation de projets.

En 2023, deux premiers sujets seront développés en priorité : le programme d'innovation sur l'aménagement bioclimatique candidature PIOM du TCO (10 projets de R&D) et la définition du projet concernant l'écologie industrielle dans les zones d'activités du TCO.

Indicateurs :

Réalisation de l'étude de réalisation de l'étude de vocation Ouest T2 CITI /AAP PIOM.

Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre du Pôle Innovation Ouest.

Nombre d'ateliers, de séminaires et de travaux thématiques collaboratifs avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui suit le déploiement du CITI sur 4 ans.

■ Centre funéraire intercommunal

L'objectif de cette étude est d'offrir à la population du territoire Ouest un espace funéraire moderne répondant aux différentes attentes et à la législation.

Il s'agira notamment de définir le besoin, d'interroger les questions de mutualisation des compétences à l'échelle du territoire. Une analyse générale fera l'état des lieux du cadre réglementaire, des pratiques funéraires et permettra également de cibler la demande et d'identifier les potentiels fonciers du territoire. Puis seront engagés les volets Programmatique et Aménagement.

Opérations/projets : Etude d'opportunité d'un centre funéraire intercommunal.

3. Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest

Pour mettre en œuvre cette ambition économique territoriale, le TCO s'appuie sur les études stratégiques, l'aménagement de son territoire, le lien solide avec les entreprises et les partenaires institutionnels, la construction de nouvelles briques de valeur, notamment l'innovation. En 2023 les objectifs opérationnels sont :

■ Définir et élaborer la stratégie territoriale de développement économique

Engagée en 2022, l'étude sur l'aménagement opérationnel de l'armature économique, pivot majeur de la stratégie territoriale de développement économique, précisera les axes et les actions à réaliser sur les prochaines années. Cette étude permettra de décliner et de phaser les étapes de mise en œuvre de la stratégie de l'armature économique, sur le plan de l'aménagement opérationnel.

Le lot n°1 « Diagnostic et analyse des potentialités du territoire et actualisation de la stratégie de développement économique du TCO » sera livré au 1er trimestre 2023.

Dans ce cadre, le service Aménagement et Modernisation des ZA assure le suivi et la coordination avec le bureau d'études ELAN du lot 3 de l'étude d'armature économique de l'Ouest de La Réunion. En termes de planning et de livrables, l'année 2023 verra la finalisation de la phase 1 (définition de la stratégie d'agilité et de modernisation des ZAE) et le lancement de la phase 2 (déploiement opérationnel de la stratégie d'agilité et de modernisation des ZAE).

Cette phase 2 sera livrée au début du second semestre 2024.

■ Relancer l'offre économique foncière et immobilière de l'Ouest dans les secteurs aménagés

Face aux besoins constants de foncier économique et d'immobilier d'entreprise sur son territoire, le TCO engagera les actions à court, moyen et long terme pour libérer ce foncier et répondre à la demande estimée à 13 hectares par an sur les 10 prochaines années dans le schéma d'aménagement économique du TCO daté 2017. Ce chiffre sera actualisé au regard des besoins identifiés au lot 1 de l'étude armature économique.

Le TCO lance un programme de modernisation de ses anciennes zones, et la création de nouveaux espaces économiques sur son territoire, en respectant un aménagement équilibré entre les bas, les mi-pentes et les hauts du territoire. Cet équilibre est important car il doit étroitement s'articuler avec la présence du Grand Port Maritime.

En 2023, les opérations suivantes seront engagées :

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Commune de Trois-Bassins

- Poursuite des analyses foncières et des études préalables à l'implantation d'une Zone Artisanale sur le secteur Bois de Nèfles à Trois Bassins ;
- ZA Bras Montvert Lot 26 : Début des travaux de construction d'une opération de 6 Ecobox.

Commune de Le Port

- Modernisation ZA Le Port : finalisation des études de maîtrise d'œuvre et poursuite de la concertation avec les acteurs économiques de la zone ;
- Pointe Agricole du Port : lancement des études programmatiques pour un projet économique mixte
- Zac Environnement Ecoparc :
 - Commercialisation des dernières parcelles en phase de réservation foncière sur la zone ;
 - Réalisation des études de marché et de programmation hôtel d'entreprises et Village artisanal (Ex Doha, Ex Kyoto).

Commune de Saint-Paul

- ZA Saline :
 - Mise à jour de l'étude programmatique et validation du programme d'aménagement de la ZA et de la déchetterie.
 - Lancement de la phase de consultation de Maîtrise d'œuvre aménagement.
- Zone de transit Cambaie : Finalisation de l'étude de programmation dans le cadre des repositionnements des entreprises sur Cambaie à moyen terme ;
- Savane des Tamarins à Plateau Caillou : Finalisation des modalités d'acquisitions foncières dans le cadre de la future zone d'activités.
- ZA Henri Cornu : Accompagnement du projet d'aménagement d'Opale Alsei sur 25 hectares d'activités économiques

➤ Engagement

➤ Suivi de la

Publié le

ID : 974-249740101-20221202-2022_092_CC_4-DE

- Pôle Lacroix au Guillaume : finalisation de l'étude pré-opérationnelle d'aménagement de la future zone d'activité en lien avec la Ville de Saint-Paul

Commune de Saint-Leu

- Extension ZA pointe des châteaux
 - Réalisation des études de marché et de programmation pour la réalisation d'un équipement de services aux entreprises et d'un Village artisanal
 - Commercialisation des 4 derniers lots disponibles (signature des promesses de bail)

Suivi de la gestion locative et traitement des situations à régulariser :

- Audit : Le TCO a lancé en 2022 une mission d'audit juridique des situations locatives de plusieurs entreprises installées sur les zones d'activités économiques. La finalisation de cette mission au premier trimestre 2023 portant sur l'étude au cas par cas d'une dizaine d'occupants permettra de proposer des régularisations contractuelles ou d'envisager l'engagement de procédures contentieuses. Les solutions proposées pourront par la suite être dupliquées sur d'autres cas similaires.
- Régularisation des occupants sans titre et recouvrement :
 - Poursuivre la régularisation des occupants sans titre par la signature de baux commerciaux ou conventions d'occupation temporaire (objectifs 2023 : 10 baux) ;
 - Poursuivre le recouvrement des impayés en fonction des échéanciers de paiement accordés par la Trésorerie (objectifs 2023 : 200 K€). Pour rappel, le montant des impayés fin 2021 s'élevait à environ 443 K€.
 - Mettre en œuvre les mesures adéquates pour les cas les plus complexes pour récupérer des parcelles au sein des ZAE existantes.

- Rationalisation de l'utilisation du foncier économique : l'étude Armature Économique définira les outils réglementaires de sensibilisation, voire de coercition pour pousser les entreprises à optimiser, densifier les parcelles qu'elles occupent ; voir de maîtrise foncière par le TCO si cela devait s'avérer nécessaire pour préserver la vocation économique de ces fonciers.

Indicateurs :

- ▼ nombre d'études pré-opérationnelles lancées ;
- ▼ nombre d'hectares de foncier économique livrés (total) dont en zones de mi-pente et Hauts ;
- ▼ taux de commercialisation des ZA ;
- ▼ nombre de lots d'immobilier d'Entreprise commercialisés.

■ Améliorer l'accueil et l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets

Accueillir informer et accompagner :

En 2023, le TCO souhaite renforcer son offre pour l'accueil, l'information et l'accompagnement structurés des entreprises et des porteurs de projets dans leur démarche de création et de développement d'activités sur le territoire. Son objectif est de répondre à 100% des demandes formulées.

Il s'agira, par le biais de la valorisation des réseaux, d'aider et d'orienter vers les organismes partenaires du TCO ou compétents.

Les actions suivantes seront renforcées pour faciliter le parcours entrepreneur :

- ▼ gestion du guichet entreprises ;
- ▼ partenariats avec les organismes (ADIR, Synergie Pei, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ordre des experts comptables...).

Indicateurs :

- ▼ nombre de demandes au Guichet entreprises ;
- ▼ taux de traitement des demandes par le guichet Entreprises.

Développer l'innovation économique et accompagner les filières stratégiques :

Dans le cadre de sa démarche d'innovation territoriale, le TCO anime depuis 2020 un important écosystème d'innovation, fruit de la fusion du protocole Territoire d'Industrie et du Contrat de Transition Écologique.

Le TCO mobilise cet écosystème pour soutenir l'accompagnement à la structuration de certaines filières stratégiques porteuses d'ambition tant en matière d'activités que d'emplois.

En 2023, en cohérence avec les orientations de la S5 et du

SRDEII, le TCO accompagne les filières suivantes :

- ▼ Aménagement : filière stratégique pour le TCO, celle-ci regroupe les domaines importants du bâti, de l'énergie et du numérique, avec ses projets de recherche et de développement comme le projet PIOM qui sera lancé en 2023.
- ▼ Image et numérique : Le TCO soutient la structuration sur son territoire de cette filière à fort potentiel de valeur ajoutée et d'emplois, en accompagnant les acteurs déjà historiquement implantés dans l'Ouest. Le collectif BOUFTANG réalise avec l'aide du TCO une étude sur le développement de la filière.
- ▼ Economie circulaire et écologie industrielle : Le TCO poursuit son action pour développer cette filière en collaboration avec l'ADIR, la Chambre des Métiers, l'ADEME et les associations spécialisées et partenaires du TCO. En 2023, le TCO va lancer les études de création d'une pépinière d'entreprises dédiée à cette filière et initier une stratégie d'écologie industrielle dans ses ZA.
- ▼ Economie bleue : En 2023, le TCO souhaite définir une stratégie territoriale de développement de cette économie au sein de son projet de territoire. Pour se faire, le TCO engage une réflexion avec la Région Réunion et le Comité Régional d'Innovation.

Par ailleurs, le TCO continue à accompagner d'autres filières comme la filière agro-alimentaire, dans le cadre de son action d'animation du territoire.

Enfin, le TCO mènera une étude en 2023 pour cartographier les entreprises de son territoire qui exportent, afin de les identifier, de comprendre leurs besoins et de faciliter le développement de leurs activités.



Construction de la zone d'activités économiques de la Pointe des Châteaux (Saint-Leu)

Développer une offre immobilière pour l'innovation et l'accompagnement des porteurs de projets :

Au-delà du projet de Pôle d'Innovation Ouest qui sera lancé en 2023 pour offrir un lieu totem de l'innovation dans l'Ouest, le TCO va initier 4 projets immobiliers structurants, sur la ZA de la Pointe des Châteaux à St Leu et l'autre sur la ZA Ecoparc au Port, pour lesquels les études de programmation seront réalisées cette année. Ces études permettront d'accompagner et de détecter au mieux les entreprises qui pourront se positionner sur les filières innovantes portées par le TCO.

■ Dynamiser et valoriser l'animation économique dans les zones d'activités économiques du TCO

Dès 2023, le TCO s'appuiera sur son plan d'animation de zones dont il a la gestion, afin de renouer une relation de qualité avec les entreprises du territoire.

Cette animation économique s'attachera à :

- ▼ la prise de connaissance des difficultés des entreprises sur le terrain et la remontée des demandes sur l'exploitation technique et entretien des ZAE ;
- ▼ le maillage entre les partenaires visant à apporter des réponses aux besoins des entreprises et du territoire ;
- ▼ la communication du TCO sur les actions qui seront menées dans le cadre de la modernisation et de la création des ZA, de l'écologie industrielle, de l'aménagement de nouvelles zones (Cornu, ...).

Ce plan d'animation, décliné, à termes, sur les 23 zones d'activités constitue la réponse à l'engagement pris par la collectivité lors de la rencontre avec le monde économique du 27 avril 2022.

En 2023, le TCO va réaliser :

- ▼ 6 Caféco du TCO, pour échanger avec les entreprises sur des sujets d'actualités ;
- ▼ 5RDV matinaux économiques pour mieux connaître les entreprises des ZA ;
- ▼ 10 réunions mensuelles de la Plateforme de Transition Écologique et Industrielle de notre écosystème d'innovation (PTEI) ;
- ▼ 4 journées portes ouvertes des entreprises ;
- ▼ une fête des voisins au travail ;
- ▼ un séminaire Économie et un séminaire Innovation ;
- ▼ 5 actions ponctuelles.

Indicateurs :

- ▼ nombre de réunions d'Animation Réseau ;
- ▼ nombre de colloques/séminaires.

■ Faire de la transition écologique un nouvel axe économique et ind

Le TCO encouragera les actions en faveur de la transition écologique et énergétique au service du développement des filières économiques du territoire.

Pour ce faire, l'action du TCO s'appuie sur les deux outils contractuels dans lesquels il est engagé :

▼ le dispositif Territoire d'Industrie qui sera renouvelé en 2023 et qui permet au TCO d'avoir une action forte en faveur du tissu industriel

▼ le Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME qui œuvre à limiter l'impact environnemental du territoire tout en développant l'économie et l'innovation dans le domaine de l'écologie et de la transition énergétique.

Ces deux outils sont animés dans le cadre des réunions mensuelles de la plateforme d'innovation territoriale pour une transition écologique et industrielle (PTEI) initiée en 2020, regroupant les partenaires institutionnels et de terrain autour du lancement de projets concrets.

Dans ce cadre, en 2023, le TCO va :

▼ Renouveler le protocole Territoire d'Industrie avec l'État et La Région sur 2023-2026 avec un nouveau plan d'actions élaboré conjointement avec les cosignataires ;

▼ Réaliser la totalité des actions prévues au Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME qui arrive à terme en juin 2023 ;

▼ Animer la PTEI afin de rassembler l'écosystème territorial sur des sujets prioritaires de ces deux contrats comme :

- l'écologie industrielle et l'économie circulaire ;
- la transition énergétique ;
- l'aménagement bioclimatique dans l'objectif d'encourager et développer des filières et la formation ;
- le rapprochement entre la recherche et les entreprises, ...

▼ Réaliser le contrat de recherche et de développement avec l'institut EFFICACITY et notamment la mise en place d'actions de R&D sur la géothermie de surface et la transition énergétique dans les zones d'activités économiques.

■ Créer un observatoire des entreprises, de l'emploi et de l'évolution du foncier économique pour le territoire Ouest

Afin de répondre aux prescriptions de la loi Climat et Résilience, le TCO met en place en 2023 un observatoire foncière économique, à l'instar du foncier résidentiel en partenariat avec l'AGORAH.

Par ailleurs, pour alimenter la veille économique et l'évaluation des effets des politiques publiques, le TCO étudie la mise en place d'un observatoire économique et de l'emploi sur le territoire Ouest. En 2023 le cahier des charges pour mise en œuvre sera proposée avec les partenaires (Pôle Emploi, DEETS, CCIR,...).

Indicateurs :

Mise en place d'un observatoire économique et de l'emploi

■ Structurer une politique de coopération décentralisée au service du rapprochement des populations et du co-développement

Conformément à l'orientation arrêtée par la collectivité, le TCO a relancé sa politique de coopération décentralisée au service du rapprochement des populations et du co-développement. Des premières actions concrètes en 2022 ont été soutenues telles que :

- La réactivation du partenariat de coopération décentralisée avec la commune urbaine de l'île de sainte marie (Madagascar). Ce qui s'est traduit par l'accueil de jeunes saint-mariens dans le cadre d'un échange sportif et l'ouverture de 2 missions de volontariat au bénéfice de jeunes du territoire. Une démarche similaire a été engagée avec la commune urbaine de Tuléar.
- Le soutien à l'intervention de la Croix Rouge à Madagascar suite au passage des cyclones.

En 2023, le TCO structurera davantage son action extérieure à travers l'approbation d'une « feuille de route Coopération », qui précisera les principes, modalités d'intervention et guidera la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel. Cette démarche permettra de déterminer les moyens en interne, ainsi que les partenariats opérationnels et financiers à mobiliser.

L'objectif du TCO sera d'optimiser les cofinancements existants (Etat, Région, Fonds européens Interreg), voire rechercher une mutualisation des moyens d'intervention. Concentrées sur Madagascar, les principales actions envisagées en 2023 permettront de répondre aux besoins des communes urbaines partenaires (île Sainte-Marie ; Tuléar) à travers :

- La valorisation de l'expertise territoriale des communes urbaines partenaires en matière de gestion de l'Eau /Assainissement, des déchets, de l'aménagement urbain, de l'écotourisme...

- La mobilisation de volontariats (volontariat de Solidarité Internationale, Service civique international) en appui de la réalisation des actions contractualisées.

- L'organisation d'actions culturelles, sportives et environnementales impliquant notamment les jeunes et les femmes.

Ces actions s'inscriront dans le cadre de partenariats de coopération décentralisée.

Afin de favoriser leur appropriation par les agents du TCO, et de tisser des liens forts avec les populations, un voyage solidaire sera organisé en 2023 par le comité des œuvres sociales du TCO (T'COS) à Tuléar, en lien avec l'association Eau de coco et l'ONG Bel Avenir.

Les activités du Grand Port Maritime de La Réunion, la présence d'entreprises d'envergure régionale et internationale sur le territoire Ouest témoignent de l'internationalisation de l'économie réunionnaise et du développement des échanges avec les pays de l'espace indianocéanique. Une réflexion sera lancée, dans le cadre de la stratégie économique du TCO et en cohérence avec la nouvelle stratégie régionale de développement économique d'internationalisation et d'innovation, sur la possibilité d'animer un réseau d'entreprises internationalisées.



A l'occasion de la première édition d'Esprit Beach Océan indien, organisée par l'association 974 Action en partenariat avec le TCO, la ville de St-Paul, le Fonds de Coopération Régionale, le Département de La Réunion et l'IRT, les équipes de jeunes des communes du TCO notamment, ont rencontré des jeunes malgaches (de l'île Ste-Marie et de Tamatave), à l'occasion d'un tournoi de Beach Rugby. Cet événement fait partie du projet « Esprit Beach et Biodiversité » développé à l'île Sainte-Marie à Madagascar, dans le cadre de la coopération régionale et internationale.

4. Développer une stratégie touristique durable et résiliente

Le TCO, en 2023, se dotera d'une stratégie en matière de tourisme durable, développera et coordonnera la promotion touristique et engagera de nouveaux aménagements structurants pour le territoire, tels que le sentier littoral Ouest.

■ Engager une nouvelle dynamique du développement touristique du territoire

La stratégie touristique du territoire datant de 2004, elle se doit d'être actualisée au vu du renforcement de la compétence du TCO en la matière et du contexte de modifications des pratiques touristiques, dans une perspective de tourisme durable et résilient. A cet effet, le TCO se dotera d'une expertise externe afin de lancer la rédaction de la stratégie touristique notamment dans sa phase diagnostic et travaillera en concertation avec les communes et acteurs publics et privés du tourisme à la définition des orientations stratégiques pour son territoire.

■ Soutenir la promotion touristique

Des actions seront menées pour renforcer et coordonner la promotion touristique. Les projets de structuration et d'implantation des bureaux d'information touristique seront engagés.

Renforcer et coordonner la promotion touristique

La promotion touristique, compétence majeure du TCO sera accompagnée et se déclinera à plusieurs niveaux :

- Le soutien financier – à travers le reversement intégral de la taxe de séjour à l'OTI Ouest- au programme d'actions de l'OTI Ouest, notamment dans ses festivals phares, la programmation de ses Zarlors, et l'accompagnement des prestataires ;
- La mise en place de cercles d'échanges, instance de coordination des acteurs et le développement de coopération entre les acteurs touristiques et les communes ;
- La mise en cohérence et la coordination des événementiels du territoire, à travers le suivi d'un calendrier des événementiels du touristiques et culturels du TCO, dans un souci d'optimiser la promotion du territoire à travers une meilleure couverture et un équilibre territorial ;
- Dans le cadre du pilotage de la politique de promotion touristique, le TCO via l'OTI Ouest développera l'animation du territoire et renforcera ses liens avec les communes, et notamment avec la programmation d'événementiels avec elles.

Le TCO accompagnera en ingénierie touristique, la labellisation touristique de Trois Bassins et du Port.

Augmenter la présence de bureaux d'information touristique (BIT) sur

La promotion touristique s'opère également par la présence physique sur des lieux clés de passage. Concernant la structuration de l'implantation des bureaux d'information de l'OTI Ouest, les études de maîtrise d'œuvre s'amplifieront en 2023 pour l'opération de construction de l'antenne de l'OTI Ouest situé à la Nouvelle Mafate. Il s'agira en 2023 de se rendre sur site afin d'informer les Mafatais du chantier à venir et des opportunités afférentes en termes d'emploi (exploitation, nettoyage des locaux, travaux par l'insertion etc), afin qu'ils puissent candidater en temps voulu.

Pour Saint-Gilles-les Bains, l'étude de programmation sera lancée en vue du déménagement de l'antenne de Saint-Gilles sur le port de plaisance à proximité de l'aquarium en lien avec la Régie des Ports.

■ Développer l'information, l'aménagement et gérer les équipements et sites à vocation touristique

▼ Mettre en place la signalétique d'intérêt local des activités et services liés au tourisme

En réponse à la demande forte des professionnels du tourisme du territoire, le schéma directeur de la signalétique touristique du TCO, datant de 2005, sera actualisé en 2023 en partenariat avec les communes. Après une phase de diagnostic de recensement des structures à signaler, une mise en œuvre opérationnelle permettra dès 2023 d'équiper progressivement le territoire du TCO en signalétique d'intérêt local des prestataires touristiques – l'objectif étant que tout le territoire soit équipé de signalétique directionnelle pour les prestataires touristiques d'ici 2024.

▼ Engager de nouveaux aménagements touristiques pour renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire

Le TCO souhaite renforcer l'attractivité économique et touristique à travers la relance du projet de sentier littoral continu sur le littoral Ouest. Le partenariat avec le Conservatoire du Littoral initié en 2022 sera effectif en 2023, avec la signature d'une convention d'objectifs, et permettra de démarrer des études opérationnelles en vue d'aménager de nouvelles sections de sentier littoral entre la Pointe de Trois Bassins et le littoral nord de Saint-Leu.

En termes de gestion des équipements et sites touristiques du TCO, plusieurs chantiers seront menés en 2023, à savoir :

- La validation d'un projet d'aménagement pour la Pointe de Trois Bassins, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et la commune, permettant de concilier les enjeux de valorisation touris-

tique, de pratique de surf et d'espace naturel protégé ; le renouvellement du cheminement PMR et de la plateforme accueillant le snack ;

➤ Concernant le camping de l'Hermitage les Bains, suite à l'audit du contrat de délégation de service public mené en 2022 et aux décisions de la mise en place d'un nouveau contrat de quasi régie avec la SPL Tamarun, il s'agira en 2023 de d'étudier les besoins et opportunités en termes de travaux d'amélioration pour le fonctionnement du camping, et de déterminer le programme pluriannuel de travaux pour une réhabilitation du site. 2023 sera par ailleurs marquée par une nouvelle DSP ;

➤ Concernant l'espace culturel et de loisirs du Four à Chaux à Saint-Leu, les études de maîtrise d'œuvre précisant les modalités de construction du futur skate-park se dérouleront en 2023 ;

➤ Un nouveau site a été confié en gestion au TCO : le sentier littoral en forêt domaniale de Saint Paul. Suite aux aménagements menés en co-maîtrise d'ouvrage ONF – TCO, les portions de sentier aménagés et les équipements sanitaires et de loisirs (street work out) sont sous la responsabilité du TCO depuis fin 2022. Un contrat de quasi régie sera proposé entre Tamarun et le TCO et devrait

démarrer pour sa première année au 1er trimestre 2023. Il s'agira de cet entretien par l'opérateur choisi. Des travaux de renouvellement des équipements de street work out seront réalisés en 2023. L'usage intensif de ces mobiliers implique un renouvellement plus tôt que prévu, pour des équipements répondant davantage à la forte fréquentation de ce lieu.

Enfin, fort du succès que rencontre le camping intercommunal de l'Hermitage les Bains par la fréquentation des familles de la Réunion, le TCO souhaite développer un camping dans les Hauts afin d'enrichir l'offre de tourisme social/pour tous. En 2023, le TCO engagera des recherches d'identification d'un foncier adéquat pour pouvoir le cas échéant, engager les études d'opportunité et de faisabilité techniques et réglementaires

Indicateurs :

- ▼ Nombre de participants aux circuits touristiques payants de l'OTI ;
- ▼ Taxe de séjour perçue ;
- ▼ Taux d'avancement de la stratégie touristique ;
- ▼ Nombre de bureaux d'informations touristiques aménagés ;
- ▼ Nombre de sites et équipements gérés ;
- ▼ Mise en place de la signalétique touristique.



A travers l'organisation des Zartisanales, notamment sur le port de Saint-Gilles, l'objectif du TCO est de valoriser le savoir-faire péi, et particulièrement celui des artisans de la côte de la Ouest.

5. Faire des 3 ports de plaisance des lieux d'attractivité touristique et économique

Le Territoire de la Côte Ouest joue un rôle structurant dans le fonctionnement de la plaisance.

A l'échelle de l'île de La Réunion ; il concentre une offre portuaire et de services et produits associés dans trois ports complémentaires : Saint-Leu, Saint-Gilles-les-bains et Pointe des Galets au Port.

Dans un contexte de forte attente des usagers portuaires et de conditions d'exploitation complexes, les ports ont été récupérés dans un état globalement dégradé ce qui génère des besoins d'investissements importants à minima pour sécuriser les installations et les pratiques. La régie des ports de plaisance a donc été mise en place rapidement pour pouvoir gérer les différents sujets liés à la prise de gestion des ports.

L'action de la Régie des Ports de Plaisance répond au projet de mandature en s'engageant dans une dynamique de développement de l'offre et des activités sur les ports pour :

- ▼ Améliorer l'équilibre économique de l'exploitation en développant de nouveaux gisements de recettes ;
- ▼ Accroître les retombées socio-économiques des ports de plaisance sur la filière économique et sur le territoire ;
- ▼ Renforcer la visibilité et la notoriété des ports et de la destination nautique du TCO.

■ Garantir une exploitation à niveau et une gestion financière équilibrée

Les audits des infrastructures portuaires réalisés dans le cadre des transferts des ports de plaisance ont permis d'établir un programme pluriannuel de mise en sécurité et de réhabilitation des ports. En réduisant les coûts de maintenance excessifs dus à la vétusté des sites, la régie participe au rééquilibrage des comptes financiers.

Réaliser des travaux de mise aux normes à terre

Les travaux de mise en sécurité engagés en 2022 seront poursuivis notamment sur le port de Saint-Gilles suite aux différents diagnostics rendus. Ils concernent la réfection des quais, la reprise et la réfection des réseaux, l'éclairage et des travaux de réhabilitation des bâtiments dégradés. Ces travaux seront précédés d'études de maîtrise d'œuvre, intégrant la complexité environnementale du site.

Réaliser des travaux de mise en sécurité des bassins

Pour le port de Saint-Leu, il s'agira de poursuivre les études pour le creusement du chenal et la réhabilitation de la partie maritime sous mandat MARAINA.

La phase 2 du renouvellement des pontons du port de Saint-Gilles touchera à sa fin par l'installation de nouveaux pontons.

La maîtrise d'œuvre pour le dragage global du port de Saint-Gilles démarre. Les études de faisabilité et les études de sédiments seront poursuivies.

Assurer la maintenance des infrastructures

Un protocole de travaux de maintenance curative et préventive sera développé en 2023 afin de garantir un bon état des ports.

Un travail sur la consommation des fluides sera engagé pour réduire les coûts.

Pour chacune de ces actions une optimisation du logiciel de gestion des ports sera recherchée.

Indicateurs :

- ▼ Le nombre d'opérations de travaux réalisées ;
- ▼ Le taux d'avancement des opérations.

■ Assurer l'exploitation technique et commerciale

L'objectif est d'inscrire les programmes de maintenance et l'exploitation commerciale dans la durée et de passer peu à peu d'une gestion technique et logistique à une gestion servicielle tout en améliorant l'autonomie financière de la Régie.

Garantir la continuité de service et d'accueil des ports

La gestion des aires de carénages sera optimisée par un travail sur les bateaux ventouses d'une part et une gestion plus rigoureuse des espaces.

La garantie de la propreté des sites et espaces mis à disposition des amodiataires et des visiteurs reste une priorité des équipes de la Régie.

La Régie va engager le renouvellement de son parc auto en achetant des véhicules suite à la fin de ses contrats de location.

Assurer une relation client de qualité

Le renouvellement des Autorisations d'Occupation Temporaires des bâtiments du port de la Pointe des Galets et des forains de Saint-leu sera réalisé.

Des services complémentaires seront proposés aux amodiataires et notamment l'accès numérique à leur dossier client et la possibilité de payer à distance.

La maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la capitainerie de la pointe des galets, aujourd'hui vétuste, sera engagée dans le cadre d'un contrat de quasi régie avec la SPL TAMARUN. Pendant la durée des travaux, les services de la Régie seront installés sur le port de Saint-Gilles dans la maison des Roches Noires, elle-même en cours de réhabilitation.

Indicateurs :

- ▼ Montant et évolution annuelle des recettes issues des amodiations ;
- ▼ Taux de déficit budgétaire.

I Développer l'attractivité et le dynamisme économique

Le développement commercial des ports sera accompagné pour garantir des espaces à la fois attractifs et qualitatifs. L'amélioration des espaces et des services sont aussi valorisés dans l'obtention du label qualité plaisance de la fédération française des ports de plaisance et pavillon bleu pour le port de Saint-Gilles-les-bains qui seront maintenus.

Développer l'offre de services aux usagers

Le programme de modernisation des 3 ports (vidéoprotection, contrôle d'accès aux parkings et aux pontons, sonorisation, ...) sera engagé de façon globalisée pour avoir un système d'exploitation unique pour l'ensemble des services dès 2023, dans l'optique d'équipement finalisé en 2024.

Deux locaux poubelles réfrigérés seront livrés sur le port de Saint-Gilles pour les usagers portuaires.

Pour le port de Saint-Leu, il s'agira de poursuivre les études pour l'aménagement terrestre sous mandat MARAINA.

Une zone test de déconstruction de navires sera créée sur l'aire technique du port de la pointe des galets pour initier une filière locale de valorisation des déchets nautiques.

Accompagner un développement commercial durable

Le TCO engagera en 2023 les études de maîtrise d'œuvre et travaux de construction ou réhabilitation de locaux commerciaux suivantes : ateliers et locaux techniques nécessaires au développement de l'activité, la réhabilitation du hall A/B/C sur Saint-Gilles, ainsi que le chantier de construction de la maison de la mer et du tourisme bleu sur St leu.

Ces travaux seront accompagnés de démarches spécifiques, d'une part, pour préciser le positionnement commercial des nouveaux équipements et d'autre part, pour suivre l'accompagnement des projets privés commerciaux. En parallèle, les grilles tarifaires seront restructurées pour mieux prendre en compte les usages réels des ports.

Favoriser l'attractivité et le rayonnement des ports

Un programme d'aménagement des ports sera mené notamment sur le port de la pointe des galets par l'augmentation du nombre d'anneaux et l'amélioration de la mise à l'eau, le lancement des études pour la création d'un port à sec, pour la réalisation d'une passerelle entre la capitainerie et le petit bassin et l'aménagement du terrain météo.

Sur le port de Saint-Gilles, en 2023, un travail de requalification des espaces publics sera engagé via une assistance à maîtrise d'ouvrage pour améliorer le confort de promenade, la végétalisation, la signalétique, l'aménagement des digues, la qualification des entrées de port, les liens entre les trois îlots, etc., de façon à produire dans l'année un plan guide détaillé et opérationnel pour également amener le port dans une logique de verdissement et de transition écologique.

En parallèle, la régie des ports développera la visibilité et l'image de marque des ports à travers des programmes d'animation adaptés à l'identité de chaque port :

- Développement commercial et touristique sur Saint-Gilles incluant l'accueil d'un bureau d'information touristique dès 2023 ;
- Port traditionnel et de pêcheurs sur le port de St Leu ;
- Développer un port de grande plaisance avec un pôle technique permettant le développement des escales internationales sur la pointe des galets et une offre de tourisme en augmentation.

La régie de sports poursuivra son inscription dans les réseaux professionnels locaux et nationaux pour contribuer à la structuration des filières autour du nautisme et contribuer au rayonnement touristique de l'ouest grâce à la présence d'un animateur dédié sur les 3 ports.

Indicateurs :

- ▼ Montant et évolution annuelle des redevances commerciales ;
- ▼ Nombre et évolution annuelle de bateaux extérieurs de passage ;
- ▼ Nombre et évolution annuelle d'événements organisés sur les ports.



Le 10 novembre 2022, la régie des ports de plaisance du TCO a accueilli les marins de la prestigieuse course Oyster World Rallye. L'occasion pour ces touristes pas comme les autres de découvrir notre île, sa culture et son patrimoine, avant de poursuivre leur tour du monde à la voile.

AXE 2 – OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ



CONTEXTE

Le TCO assure des services publics aux usagers dans trois principaux domaines de compétences :

- la gestion des déchets ménagers et la lutte contre l'errance animale ;
- le transport et la mobilité ;
- l'eau potable et l'assainissement des eaux usées.

Le début de l'année 2022 a été marqué par le passage de deux dépressions tropicales (BATSIRAI et EMNATI) sur une période rapprochée (2 semaines). Plus de 6 000 tonnes de végétaux ont été collectées par le TCO et ses prestataires sur 5 semaines, soit plus de 2,5 fois le tonnage mensuel.

Suite aux travaux initiés en 2021, le Conseil Communaire a validé la stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers à horizon 2024 avec des objectifs de réduction ambitieux au vu des obligations réglementaires en matière de tri à la source des biodéchets avec le compostage individuel notamment. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le TCO a publié l'avis d'appel public à la concurrence des marchés de collecte

devant démarrer au 1er janvier 2024. D'autres travaux ont débuté comme la définition d'un plan de déploiement de 800 points d'apport volontaire des biodéchets à destination des foyers ne pouvant ou ne souhaitant pas composter. Il en a été de même pour le déploiement d'une centaine de bornes à verre dont l'acquisition est portée par CITEO, l'éco-organisme en charge des emballages ménagers. Pour réussir la mise en œuvre de cette stratégie, un plan de communication et un plan d'actions seront élaborés fin 2022 pour une mise en œuvre en 2023.

L'année 2022 a également été consacrée au renouvellement d'un certain nombre de marchés publics comme ceux relatifs à la veille et à la médiation environnementale, au vidage et à la gestion des déchèteries, à la résorption des dépôts sauvages, à la collecte des corbeilles de propreté urbaine, à l'acquisition et à la maintenance de contenants (bornes, bacs roulants...)... Un travail spécifique a été mené avec l'Office National des Forêts pour renouveler les modalités d'intervention dans Mafate pour l'évacuation des déchets ménagers. L'année 2023 sera dédiée à la mise en œuvre des nouveaux marchés de contenants, à l'acquisition de composteurs individuels.

Le TCO fait le pari de la responsabilisation des usagers avec le déploiement de sa brigade environnement installée en 2022 ou encore avec le développement de son réseau de déchèteries. Quatre nouvelles déchèteries éphémères ont été installées sur le territoire notamment sur les quartiers les plus éloignés des déchèteries fixes. Le TCO a déployé notamment sur les déchèteries des gestes de gratification du geste de tri ou de l'apport volontaire.

Par ailleurs, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été adopté le 4 mars 2022 par ILEVA et le 22 mars 2022 par le TCO avec 3 axes de mise en œuvre prioritaires : lutter contre le gaspillage alimentaire, encourager la gestion de proximité des biodéchets et les bonnes pratiques de gestion des déchets verts, augmenter la durée de vie des produits. ILEVA a par ailleurs lancé une étude pour le développement de la filière réemploi / seconde vie sur le territoire du Syndicat Mixte ILEVA qui permettra au TCO de mieux orienter son action en la matière.

Suite aux travaux débutés en août 2021 sur le Pôle Multifilières RONEVA, ILEVA a été confronté à la fin du premier semestre 2022 à la liquidation judiciaire du mandataire du groupement CNIM. L'année 2023 marquera le lancement de nouvelles consultations de maîtrise d'œuvre, du remplacement du constructeur de l'UVE et du marché d'exploitation globale du site. Sur cette fin d'année 2022, ILEVA et ses membres ont revu les modalités de calcul des contributions afin de disposer de règles claires et précises sur la mutualisation des outils du syndicat mixte pour les années futures.

Les travaux menés par la Région Réunion devront permettre l'adoption du plan régional de prévention et de gestion des déchets en 2023 intégrant les objectifs de prévention et de valorisation inscrits dans la loi AGEC de 2020.

En matière d'errance animale, le TCO, a renouvelé le marché de stérilisation en 2022 et a fait évoluer le dispositif d'instruction des dossiers. Un concours de maîtrise d'œuvre du centre animalier a été lancé en 2022 dans l'optique de sa livraison en 2026. Une démarche de co-construction du plan de lutte contre l'errance animale a été initiée mi 2022 avec l'ensemble des acteurs pour définir la feuille de route du TCO à l'horizon 2024. L'année 2023 sera la première année de mise en œuvre d'actions définies conjointement par tous les partenaires

L'année 2023 ancrera davantage le TCO dans les axes forts déjà initiés :

- ▼ une orientation volontariste du TCO en matière de transition écologique et particulièrement d'économie circulaire avec la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui intègre notamment la gestion des déchets ;

- ▼ la contribution globale financière du TCO dans les domaines de la gestion des déchets ;
- ▼ le travail partenarial étroit avec les communes tant dans la gestion des déchets que dans la lutte contre l'errance animale ;
- ▼ la mobilisation accrue des usagers et de la population dans l'évolution des pratiques. (Environnement)

1. Développer une gestion de proximité des déchets et une collecte responsable et durable

Tenant compte des évolutions réglementaires à venir (obligation du tri à la source des biodéchets en 2024 - Lois LTECV 2015 (Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) et AGEC 2022 (loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et du contexte budgétaire, la stratégie relative à la gestion des déchets ménagers validée par le TCO mise, notamment, sur la gestion de proximité (compostage) et l'apport volontaire pour les biodéchets. Elle s'appuie aussi sur l'apport volontaire pour la collecte sélective dans les habitats collectifs. L'usager est ainsi placé au cœur de l'action publique car la compréhension et l'adoption des gestes de réduction et de tri constituent la clé de réussite de l'optimisation du service public de collecte et des dépenses publiques.

■ Faire de l'usager un acteur du changement en réduisant les déchets et en développant l'apport volontaire

2023 sera l'année de préparation à l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2024. Ainsi, l'information et l'accompagnement des usagers à la pratique du compostage seront renforcés. Des expérimentations seront menées concernant l'apport volontaire et le compostage communautaire des biodéchets. L'implantation de Points d'Apport Volontaire sera également réalisée en prévision de la collecte séparative des biodéchets en 2024.

L'effort concernant le tri des déchets (papier/carton/journaux/magazines et emballages recyclables y compris le verre) tant par des actions de sensibilisation que par la densification des bornes d'apport volontaire se poursuivra. Ces actions permettront d'améliorer la quantité et la qualité des flux à valoriser.

Conformément au Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, l'axe prioritaire « augmenter la durée de vie des produits » pour 2023 sera concrétisé sur le terrain par le déploiement du réemploi sur des déchèteries.

■ Maintenir l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens

En 2022, les actions de sensibilisation ciblées et les échanges avec les usagers ont été renforcées concernant les thématiques de respect des calendriers de collecte, solutions aux problèmes de collecte, règles de présentation des déchets et consignes de tri notamment.

L'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité et de la quantité du tri sélectif.

En effet, en complément des deux opérations annuelles concernant 12 secteurs/quartiers pour l'amélioration du geste de tri et des sensibilisations suite aux rubalises « refus de tri » apposées sur les bacs réalisés dans le cadre du marché de collecte des bacs, des opérations ont été déployées sur des secteurs de collecte présentant de faibles taux de valorisation. Ces actions ont été menées en lien étroit avec le centre de tri, le collecteur et les médiateurs. Elles consistent à identifier un secteur de collecte, de définir le taux de présentation (nombre de bacs sortis) et la qualité des bacs présentés avant collecte, de réaliser une première caractérisation (qualité des apports au centre de tri), d'effectuer des sensibilisations ciblées à l'habitant pendant 15 jours puis de réitérer les étapes de taux de présentation des bacs et de caractérisation des apports. L'évaluation de cette action se fera fin 2022/début 2023 pour poursuivre ou réajuster le plan d'actions.

Le travail auprès des bailleurs sociaux concernant le tri sélectif débuté sur Le Port en 2021, s'est également poursuivi sur La Possession et Saint Leu en 2022. Ces actions seront reconduites en 2023 sur Saint-Paul et Trois-Bassins.

Les actions phares mises en place pour sensibiliser les habitants à la réduction des déchets, telles que l'opération « Trok Ekol, pique-nique zéro déchet, Trokali mobiles, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets », la mise en valeur du site internet « reparer.re » etc. seront reconduites en 2023.

■ Maintenir l'accompagnement des communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans une démarche prioritairement d'éco-exemplarité, le TCO propose aux communes membres des diagnostics de gaspillage alimentaire pour la restauration scolaire. Sur l'année scolaire 2021-2022, 13 diagnostics ont été sollicités par les communes sur une capacité de 27 diagnostics annuels. Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé de maintenir cette offre de service gratuite pour les communes afin d'améliorer la connaissance du gaspillage en restauration scolaire et permettre aux communes de mettre en place un plan d'actions correctives propre à leur contexte respectif.

■ Poursuivre et développer l'accompagnement des publics en vue des déchets (obligation 2024)

Afin d'anticiper les prochaines échéances réglementaires d'obligation du tri à la source des biodéchets et de réduction de la production de déchets, les efforts en matière d'accompagnement à la gestion de proximité des biodéchets principalement des ménages sont la priorité.

Les enquêtes terrain ont démontré que l'usage d'un tiers des composteurs n'est pas optimal (pas de déchets alimentaires mis au composteur ou mauvaise compréhension du processus de compostage). Le Conseil Communaire du 30 mai 2022 a validé la révision des modalités de dotation des composteurs. Désormais, un passage par un atelier ou une session d'information au compostage sera désormais obligatoire avant toute livraison au domicile. Parallèlement, des efforts de communication intensifiés sur le sujet doivent inciter les ménages qui n'en ont pas à se doter d'un composteur en anticipation des échéances de 2024.

Au travers de l'appel à projets Lékol'O à destination des établissements scolaires du primaire, le TCO maintient ses efforts de sensibilisation auprès du public scolaire. Il complète ainsi l'approche auprès des ménages en invitant un quart des élèves à mener un projet pédagogique autour de la gestion de proximité des biodéchets.

Les autres producteurs de biodéchets comme les établissements scolaires, résidences, restaurants ou entreprises pourront toujours solliciter la collectivité pour mettre en place le compostage des biodéchets de leur établissement sans pour autant que des actions de promotion soient engagées à destination de ces publics.

■ Poursuivre les actions favorisant l'allongement de la durée de vie des objets

En 2023, la collectivité testera de nouveaux espaces de réemploi sur des déchèteries existantes, conformément à la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire de février 2020 :

- création d'un trokali sur la déchèterie de la Pointe des Châteaux ;
- extension des trokalis de Plateau-Caillou, St-Laurent et Capucines ;
- petits contenants à déployer sur les déchèteries ayant peu de place pour recevoir quelques objets, livres pouvant être récupérés.

L'EPCI maintiendra également son soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire utilisant des déchets comme matière première (recyclerie, projet de consigne...). A ce titre, seront également poursuivis les partenariats avec les associations pour l'accès à des gisements de matériaux en déchèterie en vue de réemploi.

En septembre 2022, ILEVA a démarré une étude de faisabilité technico-économique pour le développement de la filière réemploi / seconde vie sur son territoire. De manière concomitante et sous réserve de financement dans le cadre du Contrat de Relance et de la Transition Ecologique (CRTE), le TCO lancera en 2023 une étude de faisabilité relative à une déchèterie inversée (déchèterie où l'espace accordé à la réduction est prépondérante, prioritaire à la valorisation). Les nouvelles déchèteries projetées pourront être conçues selon ce modèle désormais (selon le foncier disponible).

■ Développer l'apport volontaire

Dans le cadre du plan d'actions territorialisé dans lequel le TCO est engagé via son contrat 2018-2022 avec CITEO, les 2 actions suivantes seront achevées en 2023 :

■ **densification du réseau de bornes à verre sur le territoire afin de pallier les nouveaux besoins (environ 100 bornes) ;**

■ **expérimentation de la collecte de proximité en habitat collectif par l'implantation de bornes d'apport volontaire d'emballages recyclables et de verre (environ 40 bornes).**

Une expérimentation concernant des bornes enterrées sera effectuée sur les communes de La Possession, Le Port et Saint Paul (Saint Gilles les bains), en partenariat avec les bailleurs sociaux, et sur les espaces publics concernant les flux Ordures Ménagères résiduelles, la Collecte Sélective et le verre.

En 2022, le schéma d'implantation des bornes pour le verre, les bornes enterrées et celles en habitat collectif a été défini.

En ce qui concerne l'obligation de tri à la source des biodéchets, la stratégie de gestion des déchets du TCO privilégie le compostage en premier lieu et prévoit de l'apport volontaire pour les personnes n'ayant pas la possibilité de composter ou ne souhaitant pas le faire. Ainsi, plus de 800 points d'apport volontaire pour les biodéchets seront mis en œuvre sur le territoire en 2023. Ces points d'apport volontaire seront constitués d'un abri-bac métallique contenant une poubelle de 240 litres. L'année 2022 a été consacré au lancement de l'acquisition de ces équipements, au schéma d'implantation sur le territoire et à la mise en œuvre d'une expérimentation (fin 2022). Celle-ci consiste à tester 2 points

d'apport volontaire de biodéchets sur deux types d'habitat (dense et semi-rural). Les messages de communication mettront de réajuster les messages et le volet technique (fréquence de lavage des bacs, praticité de l'abri-bac, positionnement, nuisances...).

Concernant le réseau de déchèteries, les 5 déchèteries éphémères (Plaine/Bois-de-Nèfles St-Paul, Bellemène, Vue-Belle, Possession centre) seront reconduites en 2023 à raison d'une fois par mois. Il sera étudié la possibilité d'ouvrir une déchèterie éphémère sur le quartier de la Rivière des Galets au Port.

Pour rappel, le TCO a en projet la création d'une déchèterie à la Possession, une autre à la Plaine St-Paul, une en remplacement de celle de Saint-Gilles Hermitage (sous réserve que la nécessité de la déplacer soit confirmée), une sur le projet de ZA la Saline. Enfin, au vu du nombre d'habitants attendus, il est primordial de prévoir dès ce jour la construction d'une déchèterie basée sur St-Paul. En 2023, il est prévu que sur le foncier dédié à chaque déchèterie sur la plaine de Cambaie soit défini et maîtrisé pour disposer d'une stratégie à long terme en la matière. Des travaux de mise en conformité réglementaire sur l'ensemble des déchèteries seront achevés en 2023.

■ Engager l'action du TCO vers une réduction de déchets des consommables

L'administration du TCO « exemplaire », il est important de développer et d'harmoniser les dispositifs de tris des déchets sur l'ensemble des sites administratifs techniques (poubelles fonctionnelles s'insérant dans l'environnement). Une communication interne incitative au tri est prévue en 2023 (affiches, indication des résultats de performance notamment la valorisation des biodéchets et la diminution des impressions, ...). Le TCO s'engage à adopter des modes d'achats plus responsables (proscrire les contenants jetables, limiter les surplus d'emballage par des actions ciblées auprès des fournisseurs, ...) et à inciter à la réduction des consommations de fournitures de bureau.

INDICATEURS	CIBLE 2022	BILAN au 30/06/2022	CIBLE 2023
Nombre d'usagers sensibilisés ou informés (Performances de tri) ^S	15 000 usagers (tri)	22 708	15 000
Taux de valorisation des déchets ^R (Collecte sélective)	70 % de valorisation	44%	70%
Taux de valorisation des déchets ^S (Verre)	22 kg/an/habitant	22 kg/an/habitant	25 kg/habitant/an
Taux de collecte par apport volontaire (déchèterie+verre)	27%	En cours de consolidation	27%
Ratio de déchets produits en kg par habitant (porte-à porte et Apport Volontaire)	Nouvel indicateur	En cours de	

■ Assurer un service de collecte efficace et soutenable

En 2023, l'amélioration continue des services offerts aux usagers se poursuivra par le biais d'outils internes de suivi en temps réel des collectes par géolocalisation. Ces outils de suivi des prestations permettront d'avoir une meilleure visibilité de l'exécution des prestations de collecte avec la remontée des dysfonctionnements tels que les problèmes liés au stationnement gênant, au besoin d'élagage, à la nécessité de réparer les bacs roulants ou encore pour améliorer la qualité du tri des bacs jaunes. L'année sera consacrée à la préparation des marchés de collecte devant démarrer en 2024 (calendriers de collecte, circuits de collecte, éléments de communication...).

■ Mise en œuvre de la stratégie du TCO en matière de gestion des déchets à l'horizon 2024

En mars 2022, le Conseil Communautaire du TCO a délibéré à l'unanimité sur sa stratégie en matière de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés à horizon 2024.

En 2023, il s'agira de déployer le plan de communication et la mise en place des équipements de pré-collecte (abribacs) pour l'apport volontaire des biodéchets. Parallèlement, la préparation des nouveaux marchés de collecte devra permettre de disposer du matériel pour le démarrage au 1er janvier 2024. Le règlement intercommunal de collecte et de la Redevance Spéciale seront à actualiser afin d'intégrer le flux « biodéchets ».

En 2023, le TCO lancera une expérimentation inédite sur le territoire : du compostage communautaire. Il s'agit de compostage de quartier où les équipements seront accessibles 24h/24h et 7j/7j. A la différence du compostage collectif géré par des habitants de la résidence, la gestion du compostage communautaire est assurée par la collectivité au même titre qu'elle assure la collecte des déchets. Cette expérimentation doit définir s'il est possible de remplacer la collecte en apport volontaire des biodéchets par du compostage à certains endroits du territoire. Les bénéfices recherchés sont nombreux :

- un impact environnemental limité grâce à la suppression du transport et à la réduction des déchets.
- une vitrine démonstrative pour doper la pratique du compostage au domicile (pour ceux qui le peuvent).
- une solution qui créerait plus d'emplois (moins d'investissement dans les outils de collecte et plus dans les humains qui assureraient le service).

■ Améliorer la qualité du service de collecte des déchets ménagers déchèteries

L'amélioration du service offert aux usagers reste un objectif prioritaire. La qualité du service étant un critère prépondérant, l'objectif affiché est une diminution du taux de relances et de réclamations enregistrées auprès du Centre d'Appels et via les formulaires. En déchèterie, la qualité des apports volontaires fera l'objet d'une attention particulière pour favoriser le réemploi, supprimer les refus dans les caissons et diminuer les coûts de traitements. Les coûts de collecte et de traitement connaissent une tendance à la hausse en raison du contexte mondial (crise maritime post-COVID, guerre en Ukraine). Le budget 2023 devra prendre en compte cette inflation qui a déjà commencé à impacter le budget du TCO en 2022 avec les coefficients de révision des marchés.

■ Déployer la Redevance Spéciale auprès des professionnels

Dans une logique d'équité entre les professionnels et les ménages desservis par le service de collecte des bacs du TCO, ainsi que par volonté de réduire les déchets, la mise en œuvre de la Redevance Spéciale a débuté en août 2019. Jusqu'à fin 2020, le déploiement a concerné les administrations du territoire.

En 2021 et 2022, le déploiement a concerné les entreprises situées dans les Zones d'Activité Economiques (ZAE), au sein desquelles la collecte s'effectue depuis le 1er août 2020.

En 2023, les contractualisations avec les entreprises situées dans les ZAE se termineront. Les professionnels bénéficiant de fréquences de collecte des bacs les plus élevées, 3 voire 2 fois par semaine au vu de leur activité (hôtels et restaurants), seront par la suite concernés par le dispositif.

INDICATEURS	CIBLE 2022	BILAN au 30/06/2022	CIBLE 2023
Coût des déchets / habitant ^R	190€ maximum par an et par habitant (avec la relance de plusieurs marchés)	Données non disponibles en cours d'année (proj CA 2022 : 200 €)	190€ maximum par an et par habitant
Taux couverture de la TEOM ^R	+ 70% de taux brut de couverture en fonctionnement (hors soutien éco-organismes)	Données non disponibles en cours d'année (proj CA 2022 : 85% / coût aidé : 88 %)	
Nombre de contrats Redevance Spéciale	Nouvel indicateur	448	700
Taux de relances et de réclamations des usagers (dysfonctionnements de collecte) ^R	8,50%	11%	8,50%

1. Impliquer davantage les usagers pour l'amélioration du cadre de vie

L'implication des usagers s'appuiera sur des actions relatives à la sensibilisation et à la verbalisation afin d'assurer le maintien de la salubrité publique et la lutte contre l'errance animale.

■ Participer au maintien de la salubrité

Lutter contre les dépôts sauvages ou le non-respect des calendriers de collecte, remplacer et collecter les corbeilles de propreté urbaine, ramasser les épaves de véhicules sont autant d'actions qui visent à maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants. Un chantier sera entrepris fin 2022 et début 2023 avec le transfert de la compétence en lien avec les corbeilles de propreté urbaine du TCO vers les communes.

■ Déployer la Brigade Intercommunale Environnementale (BIE)

Après de nombreuses années de sensibilisation à la protection de l'environnement sur le territoire, les élus communautaires ont décidé d'instaurer un volet complémentaire répressif. Par délibération n° 2022-022-CC-24 du 28 mars 2022, le conseil communautaire a autorisé dans le cadre du déploiement de la Brigade Intercommunale Environnementale (BIE), le recrutement de trois agents de police municipale dont un chef de service de police municipale qui viennent encadrer 11 agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Après une année 2022, prin-

cipalement dédiée aux démarches administratives nécessaires à son instauration (convention de mise à disposition auprès des maires, démarches d'habilitation et d'assermentation, équipement en logiciel et matériels...), la BIE rentre, en 2023, dans sa phase d'actions. Les avertissements et verbalisations des incivilités liées au non-respect du règlement de collecte vont se développer avec pour principal objectif de diminuer le nombre de dépôts sauvages sur le territoire et incidemment le tonnage annuel de leur collecte.

■ Assurer une veille du territoire pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités

Le TCO déploie des médiateurs pour recenser tous les dysfonctionnements nécessitant des actions correctives sur le territoire des cinq communes. Un état des dépôts sauvages est dressé chaque jour afin de prévoir les collectes quotidiennes et le bilan des collectes est envoyé quotidiennement aux communes. Au-delà de l'action curative, des actions de sensibilisation sont menées chaque jour en partenariat avec les communes, les bailleurs, les associations. La lutte contre la Dengue intègre également cette surveillance afin de mener les actions adéquates organisées par les communes. En matière de propreté urbaine, un travail sera mené pour évaluer la possibilité de transférer aux communes la collecte et la gestion des corbeilles de propreté urbaine.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN au 30 juin 2022	CIBLES 2023
Tonnages collectés ^S (Dépôts sauvages)	4 500 T	2 905 T	4 500 T
Nombre de verbalisations	Nouvel indicateur		

■ Lutter contre l'errance animale

La lutte contre l'errance animale se poursuivra avec en particulier la mise en œuvre d'actions volontaristes co-construites en 2022 avec l'ensemble des acteurs concernés autour de 3 thèmes :

1. sanctions/responsabilisation,
2. éducation/sensibilisation/communication,
3. coopération/stratégie collective.

L'année 2023 sera consacrée à définir la feuille de route de 2024 à 2026 de la lutte contre l'errance animale sur le TCO.

■ Responsabiliser les usagers vis à vis de la législation en vigueur

- Formation des polices municipales du TCO à l'errance et maltraitance animale

Le TCO mobilisera des formateurs en lien notamment avec le monde associatif pour former les polices municipales à la législation en vigueur, aux bases indispensables sur la santé, la physiologie et le comportement animal (des chiens et chats).

- Expérimentation d'opérations coordonnées pour réprimer l'errance animale.

Le TCO définira et mettra en place un protocole d'intervention police/Brigade Intercommunale de l'Environnement/fourrière/médiateurs selon les cas d'infractions et un déploiement sur des secteurs cibles. A cette fin, des détecteurs de puces électroniques permettant d'identifier les propriétaires des animaux seront acquis par le TCO et mis à disposition des policiers.

■ Eduquer/sensibiliser/communiquer

- Diffusion des outils pédagogiques sur l'errance animale
 Sous réserve de l'aval du rectorat, le TCO coordonnera la diffusion des outils pédagogiques

- créés par le monde associatif dans toutes les écoles du TCO du 1er degré.

- avec l'organisation d'une formation des référents pédagogiques du secteur Ouest du rectorat et de la préparation d'un appel à projets du TCO pour la rentrée 2023/2024 pour soutenir des projets d'écoles volontaires (public scolaire et périscolaire).

- Formation sur la maltraitance animale

Le TCO mobilisera des formateurs en lien notamment avec le monde associatif pour former des référents des milieux médicaux et sociaux issus des acteurs sociaux, personnels de mairie, professionnels d'acteurs sociaux professionnels au contact de la population du territoire aptes à remonter et accompagner les cas de maltraitance animale.

■ Elaborer une stratégie collective pour lutter ensemble efficacement

- Recrutement d'un coordonnateur du plan lutte errance animale à l'échelle de la Réunion

Le TCO aux côtés de l'Etat et de la Préfecture engagera les discussions sur le recrutement d'une personne à temps plein, pour recueillir et analyser les données, produire un plan stratégique coconstruit avec les partenaires, fixer des indicateurs de résultats, animer des rencontres régulières entre acteurs et promouvoir toutes les initiatives innovantes sur le territoire.

- Création d'un groupe de travail / comité scientifique pour le suivi dynamique du cheptel d'animaux errants

Le TCO accompagnera aux côtés de l'Etat et de la Préfecture la création d'un comité d'experts (Université, CIRAD, GDS,...) ayant des compétences scientifiques en lien avec le contrôle des populations de carnivores qui sont amenés à produire des études qui serviront à la stratégie départementale et au suivi de la dynamique du cheptel d'animaux.

A son échelle, le de co-construction

jetées avec les acteurs : une au 1er trimestre pour partager les actions à réaliser dans l'année et une au 3ème trimestre pour effectuer un point d'avancement et établir la programmation des actions de l'année suivante. Pour animer cette démarche de concertation, un marché de prestation de service de conseil a été conclu en 2022 et se poursuivra en 2023.

■ Favoriser la stérilisation des animaux

La campagne de stérilisation des animaux domestiques mâles et femelles s'intensifiera selon les nouvelles modalités validées en 2022 (revenu fiscal de référence pris comme indicateur d'éligibilité ; instruction de l'éligibilité par le TCO et non plus par la profession vétérinaire) en l'ouvrant à des usagers de tranche de revenu intermédiaire avec un quota (200 animaux)

■ Créer un centre animalier

Suite à l'accord conclu pour l'achat du foncier et le concours de maîtrise d'œuvre lancé fin 2022, la notification du concours de Maîtrise au groupement retenu se fera début 2023. Les études de conception ainsi que les dossiers réglementaires démarreront en 2023. L'instruction du Permis de Construire par la CDPENAF (Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) débutera également en 2023.

■ Sécuriser l'espace public à travers les captures d'animaux domestiques

Le TCO poursuivra les actions entreprises en 2022 avec la fourrière animale (captures de nuit, interventions renforcées sur des secteurs à enjeux, numéro d'astreinte directe pour les forces de l'ordre permettant de mieux s'adapter aux besoins du territoire). En 2023, le renouvellement du marché de gestion de la fourrière sera engagé. Par ailleurs, l'acquisition de cages pièges pour sécuriser certains sites à enjeux (élevages,...) sera examinée sous réserve de l'obtention d'une subvention du Conseil Département sur leur régime d'aide en vigueur sur la lutte contre l'errance animale.

INDICATEURS	CIBLE 2022	BILAN au 30/06/2022	CIBLE 2023
Nombre de ramassages et de captures ^R	1 800 captures 2 500 cadavres	786 captures 1 258 cadavres	1 800 captures 2 500 cadavres
Nombre stérilisations / identifications ^R	2 300 animaux stérilisés	1 407 stérilisations 1 270 identifications	2 300 animaux stérilisés en tenant compte du renouvellement du marché et du nouveau dispositif de prise en charge
Taux de réalisation du centre animalier	Nouvel indicateur		

3. Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires

En matière de mobilités, l'année 2023 sera une année charnière pour le TCO.

Cette année sera aussi l'occasion de poser une évaluation globale du service public rendu auprès des usagers

En effet, au-delà du lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettant de délimiter les contours du prochain contrat de Délégation de Service Public de transport le TCO procédera également à l'évaluation du Plan de Déplacements Urbains 2017 / 2027 et amorcera sa révision pour le transformer en Plan de Mobilité comme le prévoit les dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités.

En parallèle, le TCO poursuivra en 2023 les phases d'études de grands projets identifiés dans la feuille de route, avec pour objectif d'aboutir à l'horizon 2025 à un système de transport en commun efficient, attractif et performant, avec notamment des temps de parcours optimisés et des fréquences augmentées. Les études pré-opérationnelles porteront sur les projets suivants :

- Bus à Haut Niveau de Service (BHNS Ouest), en préfiguration d'un futur tramway ;
- TCSP (itinéraires privilégiés) ;
- Lignes de transport par câbles.

Les mobilités actives resteront au premier plan avec l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilités à destination des PME (VAE Cargo) et la montée en puissance du service Mobi'Ouest. Pour accompagner cette dynamique, le TCO poursuivra l'implantation de solutions de stationnements sécurisés pour les vélos sur les cinq communes et le développement auprès du Syndicat Mixte de Transport de La Réunion et ses partenaires d'une application à destination des usagers du vélo.

Le renfort du réseau Kar'Ouest et la mise en œuvre d'une nouvelle application Née à réunir sur une même application l'ensemble des informations et services Kar'Ouest, sont également 2 axes forts de la politique mobilité du TCO pour l'année 2023.

■ Finaliser les études de programmation du BHNS et du transport par câbles/ Améliorer les temps de parcours

La fiabilisation des temps de parcours et l'amélioration de la ponctualité des transports publics font partie des objectifs opérationnels portés par les nouveaux projets de BHNS, TCSP et TPC (transports par câbles) sur le territoire du TCO. Cette diversité de modes de transports permet de proposer aux usagers une alternative au tout voiture, avec notamment une ligne forte et structurante de transport (BHNS), qui préfigurera le futur tramway, et une nouvelle organisation du réseau visant le rabattement sur cette ligne armature.

■ Poursuite des maîtrises d'œuvre sur les Itinéraires Privilégiés Rico Carpaye et 20 Décembre 1848

Les opérations d'itinéraires privilégiés sur l'avenue Rico Carpaye et sur l'avenue du 20 Décembre 1848 seront relancées en maîtrise d'œuvre afin de fiabiliser les temps de parcours vers et depuis le nouveau pôle d'échanges de Le Port. Ces opérations permettent également d'accompagner le développement urbain lié au programme NPNRU Ariste Bolon et la création de la ZAC Oasis à Le Port.

■ Mettre en réseau les grands projets

En déclinaison de la feuille de route des mobilités, le TCO s'attachera les services d'Assistances à Maîtrise d'Ouvrage de manière à mettre en cohérence fine, le pilotage d'ensemble des projets d'infrastructures (BHNS, Itinéraires Privilégiés, transport par câble), la future offre de transport public et la coordination avec les opérations urbaines.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Nombre de kilomètres de voies réservées	19,44	19,44	19,44
Vitesse commerciale moyenne du réseau (km/h)	23	21	23



■ Renforcer l'offre de transport Kar'Ouest/ Rendre plus attractive et performante l'offre de transports urbains et scolaires

L'amélioration du transport collectif sur le territoire impose la mise en œuvre d'un diagnostic et d'un bilan visant l'optimisation et l'amélioration des services rendus aux usagers tant réguliers que scolaires, ainsi que la poursuite des efforts d'investissements dans les infrastructures, de fonctionnement dans les nouveaux services et les différentes composantes du transport public.

■ Renfort du réseau Kar'Ouest

Le TCO définira une stratégie de renfort du réseau Kar'Ouest, tant pour répondre aux besoins actuels, dans les Hauts et les mi-pentes notamment, que pour accompagner les futures infrastructures.

■ Améliorer la qualité et le niveau de service

La modernisation des services publics de transport se concrétisera en 2023 avec une nouvelle application Maas (Mobility as a service). Dans la perspective du futur contrat de transport, les principes de développement du réseau Kar'Ouest devront être précisés en 2023, au regard des besoins identifiés, dans les hauts notamment, et des futures infrastructures de transport.

■ Délégation de Service Public Kar'Ouest

La DSP porte sur l'ensemble de la gestion du réseau Kar'Ouest, Kar'Ouest Mou' et du service Mobi'Ouest. En 2023, une nouvelle application Kar'ouest, destinée à réu-

nir sur une même application l'ensemble des informations et services Kar'Ouest, dans une logique Maas (Mobility as a service), sera proposée aux usagers, ainsi que de l'information en temps réel.

Le TCO préparera également dès 2023 le renouvellement de la DSP, qui arrivera à échéance en septembre 2024 qui missionnera des experts pour accompagner le TCO dans la préparation de la consultation. Il s'agira ainsi, d'identifier les principes de développement du réseau Kar'Ouest.

■ Arrêts de bus

Le TCO poursuit son programme de réhabilitation et d'implantation de nouveaux arrêts et abribus, pour apporter confort et sécurité aux usagers.

■ Acquisition de nouveaux bus

Le TCO fera l'acquisition en 2023 de 23 nouveaux bus dans le cadre de son programme d'acquisitions.

■ Transports scolaires et accompagnement dans les transports scolaires

En 2023, le marché de prestations d'accompagnement dans les transports scolaires sera renouvelé. Il s'agira d'assurer et de garantir un service de qualité avec le nouveau marché des transports scolaires, démarré au second semestre 2021. Les données produites par le nouvel outil billettique seront mises à profit pour optimiser le service public + la mise en conformité des points de collecte avec les établissements et le CD 974.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Fréquentation du réseau Kar'Ouest (en millions de voyages/an)	6,5	6,1	6,5
Coût par élève	800 €	700 €	700 €
Coût par voyage kar'ouest	4,80 €	4,30 €	4,30 €
Taux de couverture R/D (urbain et scolaire)	12%	14%	14%
Nombre d'abris bus/ Nombre total d'arrêts (taux d'équipement)	20%	16,40%	20%

■ Coordonner et améliorer les offres de transport

Les pratiques de correspondances entre les lignes de bus d'un même réseau, de deux réseaux ou de la voiture vers le transport public doivent être accompagnées pour rendre le parcours de l'utilisateur la plus agréable possible. Le TCO et ses partenaires œuvrent pour garantir de bonnes conditions d'échanges dans des lieux qui s'y prêtent.

■ Point de correspondances

En complément des pôles d'échanges, le TCO contribuera à l'aménagement du pôle multimodal du Portail, réalisé par La Région en 2023. Cet équipement aura pour vocation

de sécuriser la pratique de la covoiturage au Portail Saint-Leu et d'améliorer la pratique de la covoiturage au Portail Saint-Leu.

■ Cotisations aux organismes de fédération d'acteurs du transport

Le TCO renouvellera son adhésion aux organismes fédérant les acteurs du transport suivants : **AGIR, TRANSCITE, SMTR et ANATEEP / GART / Vélo territoire**.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Nombre de titres intermodaux délivrés / interopérables	40 000	40 000	40 000
Nombre de pôles d'échanges et points de correspondance aménagés	26	26	26

4. Offrir à la population une eau de qualité

La ressource en eau est vitale pour le bien commun et sa gestion maîtrisée est une nécessité pour se préparer aux enjeux diagnostiqués par le projet de territoire. Mais aussi pour garantir une tarification juste et équitable vis à vis des investissements consentis. En qualité d'autorité de compétence, le TCO mènera une réflexion sur les modes de Gestion pour l'Eau et l'assainissement des eaux usées. La stratégie développée par le TCO pour assurer un service public d'alimentation en eau potable de qualité cible :

- l'élaboration des grands schémas directeurs intercommunaux en matière d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales urbaines. Ces schémas directeurs rechercheront l'interconnexion et la mutualisation des équipements existants ou nécessaires à un territoire d'excellence et d'attractivité promouvant une qualité et une performance de services à sa population.
- améliorer le taux de rendement des réseaux pour atteindre 75% par une politique soutenue de renouvellement des réseaux.
- signer avec le Département un nouveau contrat d'achat d'eau brute pour une harmonisation sur l'ensemble du territoire et engager un Contrat d'objectifs avec la Régie Communautaire La Créole.

Le TCO prévoit une montée en puissance du contentieux en matière d'eau et d'assainissement. Suite à l'approbation de son règlement de rétrocession des réseaux humides, les éventuels refus prononcés suite à son application seront générateurs de contentieux.

■ Améliorer la performance des réseaux AEP

L'amélioration de la performance des réseaux est une orientation majeure qui vise à redimensionner certains réseaux anciens fragilisés ou de capacité insuffisante pour répondre aux enjeux d'aménagement. L'action de l'EPCI, engagée dès 2020 se poursuit soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit en co-maîtrise d'ouvrage avec les gestionnaires de voiries publiques, soit au travers de programmes de travaux concessifs.

Les opérations principales pour 2023 :

Sur La Possession

- Amélioration de la desserte en Eau Potable des secteurs de Sainte-Thérèse et de Dos d'Ane (Maîtrise d'Ouvrage directe) ;

Descriptif travaux :

- ▼ Construction de réservoirs et renforcement du groupe de pompes sur le secteur de Sainte-Thérèse; (Maîtrise foncière en cours par la commune) Reprise des études en 2023
- ▼ Réhabilitation de la chaîne de distribution vers le secteur de Dos d'Ane ;

Avancement : Reprise des études en 2023

- Alimentation de Cœur de Ville en eau potable : Il s'agit d'étendre et de renforcer un réseau existant pour permettre un meilleur bouclage et par une alimentation gravitaire depuis l'usine de potabilisation de Pichette.

Sur Le Port

- Conventions de Co-Maîtrise d'Ouvrage (TCO – Le Port) :

Descriptif travaux :

- ▼ Réhabilitation des réseaux humides dans le cadre des opérations d'infrastructures portées par la Commune

Avancement : Fin des travaux deuxième semestre 2023

- Amélioration des réseaux d'Eau Potable (Maîtrise d'Ouvrage directe) :

- ▼ Réhabilitation des réseaux d'Eau Potable sur la Commune de Le Port

Avancement : Lancement des travaux premier semestre 2023

Travaux concrets

Sur Saint-Leu

- Amélioration du réseau d'Alimentation d'Eau Potable du secteur de Piton Bois de Nèfles (Maîtrise d'Ouvrage directe) : Descriptif travaux :

- ▼ Travaux de renforcement et de modernisation du réseau

Avancement : Fin des travaux sur la RD11 et du chemin Aniquillon deuxième semestre 2023

- ▼ Développer les infrastructures de potabilisation (Objectif opérationnel)

Sur Le Port et La Possession

- Réhabilitation et modernisation d'Eau Potable de Pichette (Maîtrise d'Ouvrage directe) : Descriptif travaux :

- ▼ Rénovation et extension de l'usine

Avancement : Reprise des études de conception en 2023

Sur Saint-Leu

- Opération de Maduran (Maîtrise d'Ouvrage directe) : Le projet comporte la livraison et la mise en service de la station de production d'eau potable et des réservoirs neufs, prévues pour décembre 2023.

■ Initier l'élaboration d'un schéma directeur inter-communal Eau Potable

Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du Schéma Directeur Intercommunal. Les premiers éléments de diagnostics sont attendus pour 2023 en lien avec la stratégie de développement du territoire.

Indicateurs :

Les grands indicateurs de suivi en matière d'eau potable sont :

Libellé	Valeur	Valeur	Cible
	N-1	N-1	
Taux de rendement moyen des réseaux pour alimentation en eau potable	61.9 %	62%	65%
Taux de renouvellement des réseaux pour alimentation en eau potable	1.54	Non consolidé	3%
Volumes prélevés pour alimentation en eau potable	36.8 M M3	36 M M3	36 M m3
Prix moyen au m3 pour alimentation en eau potable et eaux usés	2.42 €	2.5 €	2.6

5. Limiter les impacts sur les milieux

Préserver nos ressources et rendre au milieu naturel des eaux de qualité est un enjeu majeur qui traduit la volonté du TCO de gérer le « petit cycle de l'eau ». Pour limiter les impacts des eaux usées sur les milieux, l'EPCI mettra en œuvre une stratégie similaire à celle déployée pour l'eau potable, suivant 5 orientations :

■ Développer les infrastructures d'assainissement des eaux usées

En investissant et en développant de nouvelles antennes, tout en réalisant la mise aux normes et le développement des infrastructures de traitement.

Les opérations principales pour 2023 :

Sur La Possession

- Réhabilitation du Poste de Refoulement Lataniers (Maîtrise d'Ouvrage directe) :

Descriptif travaux :

- Modernisation et renforcement du poste de refoulement

Avancement : Reprise des études en 2023

Sur Saint-Leu

- Extension du réseau d'assainissement du secteur de Piton Bois de Nêfles (Maîtrise d'Ouvrage directe) :
Descriptif travaux :
■ **Création d'un réseau de collecte des eaux usées dans le chemin Aniquillon**

Avancement : Fin des travaux deuxième semestre 2023

■ Contrôler les rejets des réseaux dans le milieu naturel usées

En renouvelant des réseaux vétustes et en développant de nouvelles antennes.

Les opérations principales pour 2023 :

Sur Le Port

- Conventions de Co-Maîtrise d'Ouvrage (TCO – Le Port) :

Descriptif travaux :

- **Réhabilitation des réseaux humides dans le cadre des opérations d'infrastructures portées par la Commune**

Avancement : Fin des travaux deuxième semestre 2023

- Amélioration des réseaux d'eaux usées (Maîtrise d'Ouvrage directe) :

Descriptif travaux :

- **Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la Commune de Le Port**

Avancement : Lancement des travaux premier semestre 2023

Sur Saint-Leu

- Refonte du réseau principal du centre-ville de Saint-Leu (Maîtrise d'Ouvrage directe) : Les travaux de modernisation des réseaux d'eaux usées de la RN1A sur la Commune de Saint-Leu consistent à moderniser des conduites d'eaux usées du centre-ville et des postes de refoulement associés (travaux démarrés en Octobre 2022 – réception : 1er Trimestre 2024).

■ Initier l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal de l'assainissement

Publié le
ID : 974-249740101-20221202-2022_092_CC_4-DE

Le schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif des eaux usées a été engagé en étude d'opportunité en collaboration avec l'Office de l'Eau au second semestre 2022. Dans cette continuité, en 2023, l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal des eaux usées vient en corollaire de celui de l'eau potable, avec le même objectif d'accompagnement de développement du territoire dans ses dimensions urbaines et économiques. Il visera notamment une optimisation par bassin versant de collecte, en s'affranchissant des limites administratives. Cette optimisation aura pour principal objectif de contenir les coûts d'investissements et d'exploitation au bénéfice d'un juste prix pour l'utilisateur.

■ Définir et mettre en œuvre la compétence GEPU

Le transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines, rattachée au bloc de compétence assainissement nécessite une clarification des périmètres d'intervention des multiples acteurs en la matière. Une mission interne est en cours, elle précisera les contours de la compétence et l'organisation du TCO dans une note de cadrage. Dans cette attente, il est envisagé de poursuivre avec les communes qui le souhaitent des conventions de gestion des eaux pluviales urbaines.

Un schéma directeur intercommunal sera engagé en parallèle des schémas AEP et EU. En phase d'étude sur 2023.

Indicateurs :

Les grands indicateurs de suivi en matière d'eau potable sont :

Libellé	Valeur	Valeur	Cible
	N-1	N-1	
% d'abonnés raccordés au réseau d'eaux usées	85%	90%	95%
Taux de conformité des rejets de STEP pour eaux usées	100%	100%	100%
Volume traités rejetés par les STEP pour eaux usées	9.5 M M3	9.9 M M3	10 M M3
Nombre d'assainissement non collectif contrôlés	493	615	700

AXE 3 – RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



La concertation sur le Projet de Territoire s'est organisée notamment autour d'ateliers participatifs, de rencontres de proximité, de contributions en ligne, ...

CONTEXTE

La proximité, l'écoute et la mobilisation des citoyens, l'équilibre territorial et l'accompagnement des populations les plus fragiles sont parmi les priorités définies durant cette mandature. Dans ce cadre, les actions se déclinent au travers de 6 grandes orientations stratégiques.

1. Concevoir et mettre en œuvre les outils et actions pour assurer une politique citoyenne de proximité

Le TCO souhaite faire de son territoire un espace de coopération avec les citoyens. A ce titre, l'intercommunalité s'engage vers un nouveau pacte citoyen dont l'enjeu est

de promouvoir un service public de la participation visant à intégrer les points de vue des citoyens et des acteurs, aux côtés de l'expertise technique, dans les processus de décisions politiques.

Dans le cadre de sa compétence en faveur de l'accès à l'emploi et de la création d'activités, le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été contractualisé par un protocole signé entre l'Etat et le TCO pour la période de 2022 à 2027. Les orientations européennes sont en cours de définition dans le cadre de l'élaboration du Programme Opérationnel (PO) FSE 2021-2027 et doivent déboucher sur une nouvelle contractualisation du fonds.

En matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec 26% des entreprises de l'ESS installées sur son territoire en 2018, l'Ouest représente une terre propice au développement de cette thématique, qualifiée de transversale dans le SRDEII de la Région Réunion. Le TCO poursuivra sa démarche en matière, dans le cadre de son Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) en accompagnant la structuration, le développement et la consolidation de ces structures en lien avec la mise en œuvre des ateliers chantiers d'insertion (ACI). Par ailleurs, le TCO encouragera la mise en réseau et l'animation des structures de l'ESS par l'organisation de divers événements dédiés à cet effet.

■ Une concertation plus large avec la société civile organisée et les citoyens

Donner plus de place aux citoyens dans les processus communautaires correspond à une véritable attente de la population, dans un souci de proximité et de dialogue entre l'intercommunalité et les habitants.

L'année 2022 a vu la relance du Conseil de développement du TCO, en sommeil depuis une dizaine d'années, avec l'élection de son Président et des 9 membres du Bureau au cours de la séance d'installation le 18 mars 2022 puis l'adoption de son règlement intérieur et cadre de coopération, le 05 octobre 2022.

Le Conseil de développement va donc pouvoir se déployer en 2023 et trouver sa place dans le processus de construction de l'action publique territoriale. Des rencontres avec les élus communautaires, les services mais également avec les élus communaux seront organisées afin d'échanger sur les projets phares du territoire. Des visites de terrain seront également mises en place afin de donner à voir les projets de manière plus concrète. Un programme de travail sera établi en début d'année 2023 portant sur les contributions demandées par le TCO dans le cadre de son travail de prospective notamment, ainsi que sur les auto-saisines du Conseil de développement sur des sujets intéressants ses membres.

Un outil collaboratif, DECIDIM, sera développé entre les membres du Conseil de développement afin de créer une véritable communauté d'acteurs, d'échanger sur les contributions et de communiquer sur les événementiels. Les habitants composant le comité citoyen, mis en place dans le cadre du projet de territoire, #Ouest 2040, seront intégrés au Conseil de développement au sein d'un collège des habitants, qui viendra enrichir la composition de cette instance, d'un regard citoyen.

Enfin, le séminaire sur la démocratie participative qui devait avoir lieu en 2022 est reporté à l'année 2023. Il réunira les élus communautaires, les services du TCO ainsi que les membres du conseil de développement et comité

citoyen. L'objectif est de sensibiliser à la notion de démocratie participative et de mettre en œuvre des démarches différents, comprenant des degrés d'association de la société civile plus ou moins forts. Des groupes de travail seront ensuite constitués pour définir collectivement les attentes et les ambitions propres au TCO en matière de démocratie participative, pour les prochaines années.

Indicateurs :

- Nombre de réunions du CODEV, de son bureau et des groupes de travail ;
- Nombre de contributions du CODEV ;
- Nombre de formations/ séminaires/ événements organisés pour les membres du CODEV et les citoyens ;
- Nombre de concertations publiques, grand public ou plus restreintes, obligatoires ou pas, réalisées sur les politiques publiques du TCO (à suivre par toutes les directions projet).

■ Finalisation du projet de territoire Ouest 2040 du TCO

Le TCO a souhaité engager dès août 2021 la redéfinition de son projet de territoire Ouest 2040 visant à élaborer une feuille de route stratégique et prospective sur les 20 prochaines années. Ce projet de territoire s'est concrétisé en 2022 par l'élaboration d'un diagnostic partagé, et la définition d'une stratégie commune. 2023 marquera la fin de la démarche avec la finalisation d'un programme d'actions détaillé et d'indicateurs fiables ce qui aboutira à la validation et à la signature du projet de territoire du TCO avec l'ensemble des communes et partenaires associés.

Le programme d'actions validé servira de base à l'actualisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) du TCO et permettra d'établir un pacte financier et fiscal de solidarité entre ses communes membres. L'objectif est de mettre en commun les ressources et les moyens nécessaires pour concrétiser le projet de territoire intercommunal et de fixer les règles de solidarité et de redistribution qui régissent les relations financières entre communes et intercommunalité.

En lien avec l'ambition du projet de territoire, le TCO engagera une démarche de marketing territorial dans l'optique de créer une identité territoriale forte. Ce travail a commencé en 2022 avec la structuration de la marque

qui se poursuivra en 2023 par la définition des cibles, de l'offres de service et la mise en place d'une marque de territoire sera lancée en 2023 suivie d'une série d'actions de communication visant à l'animer.

Indicateurs	Bilan 2021 si disponible	Bilan 2022	Evolution 2021-2022	Cible 2023
Taux d'avancement de l'élaboration du projet de territoire	0%	60%	60%	100%
Lancement de la marque de territoire	-	10%	-	100%

2. Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens

Dans le cadre du renforcement de ses politiques de cohésion sociale et territoriale, le TCO souhaite piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens.

La collectivité dispose d'outils numériques qui lui ont permis d'adapter la gestion de ses compétences et de ses politiques publiques aux besoins des usagers. Une mission d'accompagnement pour l'élaboration de la feuille de route du numérique visera à en définir les pistes d'optimisation et d'amélioration. Cette mission dessinera les orientations et définira les actions à entreprendre pour entamer une transformation numérique.

L'objectif est la modernisation de la e-administration afin de la rendre plus performante, efficiente et plus accessible aux usagers du territoire. Par ailleurs, le développement du numérique et de ses usages figure parmi les priorités du territoire.

Enfin, dans le cadre de l'exploitation et la valorisation des données locales, le TCO a signé une convention dans le cadre du DATA CENTER. Les actions qui seront réalisées en 2023 sont précisées ci-après. Une étude sur le déploiement de la feuille de route sur le développement numérique sera finalisée mi 2023, d'où découlera le plan d'actions opérationnel et l'organisation à mettre en place pour atteindre les objectifs.

■ Mener une démarche de gestion de relation citoyen (GRC)

La mise en œuvre du projet « Gestion de la Relation Citoyen » doit permettre de repenser la culture usagers de la collectivité et de s'engager dans une démarche de mesure de la satisfaction et d'amélioration continue. Face à la demande des citoyens plus exigeants d'une part, et à la nécessité de rénover le lien entre usagers et collectivité, cette démarche nécessite la mise en œuvre d'outils qui permettent de gagner en efficacité, en transparence et en qualité. En effet, c'est ainsi plus simple et rapide pour le citoyen de solliciter une administration plus efficace grâce à la

dématérialisation et la suppression des ressaisies. Un des enjeux majeurs de la Gestion Relation Citoyen est de simplifier les relations institution/citoyens sous de nombreux aspects, consistant à :

- mettre en place un point de contact unique capable de traiter l'ensemble des demandes de l'administré et le renseigner sur ses droits et devoirs, l'aider à optimiser ses démarches ;
- gérer l'ensemble des justificatifs de façon cohérente et efficace en mutualisant (lorsque c'est réglementairement possible) l'usage de pièces centrales telles que les avis d'imposition ou les justificatifs de domicile ;
- assurer une disponibilité maximale du service par différents moyens de communication (téléphone, mail, internet, courrier, physique) et une parfaite fluidité dans la gestion de l'information échangée par ces différents modes ;
- garantir un traitement optimisé des demandes de l'utilisateur tant en termes de délai de réponse que de traçabilité.

L'année 2023 posera la base d'un socle technique solide et interopérable afin d'inscrire la collectivité dans une démarche de simplification et d'amélioration continue de ses processus métiers. Il s'agit notamment pour le TCO de traiter plus rapidement les demandes en acheminant directement les demandes formulées, quel que soit le canal, vers le service compétent sans intermédiaire ni tâche de saisie (accélération des processus et limitation des risques d'erreurs).

Pour répondre à l'enjeu de simplification le projet consistera à terme pour le TCO de :

■ DEPLOYER UNE PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION ET TRAITEMENT DES DEMANDES USAGERS

Cette plateforme unifiée permettra de répondre au besoin de traitement de la demande des usagers dans une seule application. Cette plateforme devra être évolutive et s'adapter aux évolutions technologiques et aux besoins des usagers.

La solution permettra également à l'utilisateur de suivre l'état d'avancement du traitement de sa demande.

■ METTRE EN ŒUVRE UN PORTAIL DE TELESERVICES POUR DONNER ACCES EN LIGNE AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET AUX ECHANGES DES USAGERS AVEC LE TCO

Ce portail permet à l'utilisateur d'accéder à des télé services en ligne accessibles 24H/24 et 7J/7.

■ FAIRE EVOLUER ET RENDRE INTERACTIVE L'APPLICATION MOBILE

Couplé à la plateforme unifiée de la gestion de la demande usager, l'application devra permettre à l'utilisateur d'effectuer des signalements depuis son application mobile « dépôts sauvages ». Il pourra également s'abonner à des services afin de recevoir des alertes.

A plus long terme, il s'agit pour le TCO d'améliorer l'accès à l'information que ce soit pour les usagers que pour les agents internes à la collectivité. Le TCO axera son action sur :

■ LA MISE EN PLACE D'UN CHATBOT

En moyenne 30% des demandes enregistrées au « numéro vert » concernent les demandes d'informations. Une réflexion devra être menée avec la Direction de l'Information et de la Communication afin d'améliorer l'accès à l'information ainsi diminuer le nombre d'appels au « numéro vert ».

Les informations et services pratiques apportés par le TCO devront être accessibles plus simplement et actua-

lisées en temps réel : information sur les p de l'école d'enseignement artistique, la remontée d'information sur le taux de remplissage du point d'apport volontaire le plus proche, remontée des problèmes de collecte,

■ LE DEPLOIEMENT D'UNE BASE DE CONNAISSANCE INTERNE

Cette base de connaissance permettra de recenser les procédures relatives aux traitements des demandes pour améliorer la réponse à apporter à l'utilisateur (Calendrier de collectes, demandes de stérilisation, informations redevance spéciale, demandes de local entreprise, procédure de demande de subvention...)

Au-delà des solutions logicielles qui impacteront l'organisation interne des services, une réflexion devra être engagée pour une évolution du centre d'appels actuel vers un service relation usager en faisant du « Numéro Vert » la référence de l'accueil usager et le point de contact téléphonique et numérique du TCO.

Pour cela il faudra renforcer la capacité de réponse de premier niveau aux sollicitations, en définissant le partage de responsabilités entre l'accueil de premier niveau et les services métiers.

Indicateurs	2022	2023	2024	Cible en fin de mandat
Taux d'avancement de l'élaboration de la démarche GRC	50%	80%	100%	100%
Taux d'avancement de la mise en œuvre du socle technique	-	60%	100%	100%
Taux de déploiement de nouveaux services	-	10%	40%	80%

■ Gouvernance de la donnée

Les données produites par l'action publique, que ce soit par la collectivité ou des entreprises agissant pour son compte, sont des données publiques.

Il est donc important que la collectivité garde la maîtrise des données publiques produites sur son territoire.

Pour ce faire et parallèlement à la démarche GRC, 2023 sera l'occasion pour le TCO d'initier une véritable démarche de gouvernance de la donnée et des outils associés, d'une part pour répondre à une obligation réglementaire en termes d'ouverture de la donnée, open data et d'autre part pour avoir des outils d'aide à la décision.

Il sera donc indispensable dès 2023, pour le TCO de poser le cadre réglementaire de la gouvernance de la donnée

dans l'ensemble de ses documents techniques (marchés publics, conventions).

2023 sera l'occasion également, pour le Service Transformation Numérique de poser le socle technique de l'entrepôt des données, de développer les référentiels et d'organiser la collecte des données.

Indicateur :

- Taux d'avancement de l'élaboration de la stratégie Data
- Nombre de documents actualisés avec le nouveau référentiel de données
- Taux d'avancement de la mise en œuvre du socle technique

3. Mettre en œuvre les actions et les outils pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat

Le TCO est le chef de file en matière de coordination de la politique de l'Habitat à l'échelle intercommunale. L'action communautaire s'appuie sur le Programme Local de l'Habitat et le Plan Partenarial de la Gestion de la demande et de l'Information du Demandeur. La volonté du TCO s'inscrit également dans une optique plus opérationnelle, notamment avec la régie Habitat pour des réhabilitations légères ou le déploiement d'une stratégie intercommunale pour la mobilisation de fonciers opérationnels. Vivre un territoire c'est aussi donner à chacun, les conditions dignes et respectueuses pour le dernier voyage de ses proches, avec la création d'un centre funéraire (Aménagement, Habitat).

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat est dépendante de l'action et de l'engagement de l'Etat, des bailleurs sociaux, des communes et du TCO.

Ainsi l'action du TCO portera sur l'offre de logements abordables, les quartiers, les logements existants et la gestion de la demande sociale.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Evaluation du PLH 2019-2025	-	-	100%

■ Impulser une offre de logements abordable

Le TCO entend agir sur l'offre de logement abordable et en tout premier lieu sur l'offre de logement locatif social. Le TCO inscrit donc sa stratégie foncière comme une des conditions à la réalisation des objectifs territoriaux et de production en logements du PLH3.

Ainsi, sur le volet opérationnel, il s'agira de mettre en œuvre les engagements du Plan d'Action Foncier Intercommunal en s'appuyant sur la Société Publique d'Aménagement Grand Ouest. Missionnée pour référencer le foncier constructible, en mesurer la capacité et l'opérationnalité, la SPL devra en amont alimenter la chaîne de production de logements, en complémentarité avec l'action de l'EPFR. La SPL sera également en charge d'élaborer avec les Communes et le TCO, les conventions opérationnelles à l'échelle des quartiers PLH ou des communes.

Le TCO poursuit la garantie des emprunts pour les logements locatifs très sociaux, avec la volonté d'établir un dialogue en amont sur les typologies de logements et le niveau des loyers chargés. La question de l'équilibre entre les coûts de la construction et le niveau de sortie de loyer

■ Evaluer et ajuster le Programme Local de l'Habitat

Au regard du contexte qui a évolué depuis la validation du PLH en 2019 et conformément aux textes, une évaluation à mi-parcours du programme sera réalisée. Elle permettra d'alimenter au besoin tout ajustement nécessaire à l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, l'observatoire du PLH confié à l'AGORAH sera consolidé par l'actualisation des données et ouvert à de nouveaux indicateurs afin de répondre aux prescriptions de la loi Climat et Résilience. En ce sens, un observatoire habitat/foncier, complémentaire à l'observatoire du PLH, sera déployé.

Opérations/projets :

- ▼ Actualisation de l'observatoire du PLH (impacté par la loi climat et résilience) ;
- ▼ Evaluation à mi-parcours du PLH ;

fera l'objet d'une étude sur les opérations des logements locatifs sociaux.

Dans la continuité des travaux engagés en 2022, le TCO finalisera l'étude d'opportunité concernant l'Organisme de Foncier Solidaire et en fonction des conclusions pourra engager la création de cet organisme pour la mise en œuvre du Bail Réel Solidaire.

Concernant la réponse aux besoins des publics spécifiques, le TCO lancera un appel à projet pour la réalisation d'un centre d'hébergement d'urgence qui sera localisé à Plateau Caillou au sein de la ZAC Savane des Tamarins.

Une relance de l'animation du PLH sera engagée avec les partenaires, notamment s'agissant des publics spécifiques (personnes âgées et jeunes).

Depuis l'approbation du nouveau protocole relatif au Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain en décembre 2021 et sa notification en 2022, les intercommunalités sont associées à la gouvernance du fonds.

Opérations/projets :

- ▼ PAFI conventions opérationnelles avec les communes ;
- ▼ PAFI Référentiel foncier et études d'opportunité – actualisation ;
- ▼ Les garanties d'emprunt pour le Logement Locatif Très Social (LLTS) ;
- ▼ l'étude sur les loyers et l'équilibre des opérations de logements sociaux ;

- ▼ l'étude d'opportunité pour la création d'un OFS (scénario et aide à la création) ;
- ▼ maîtrise foncière et appel à projet pour la réalisation d'une structure d'hébergement d'urgence (ZAC Savane Tamarins) ;
- ▼ la « gouvernance » du FRAFU.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Taux d'avancement dans la mise en œuvre de la convention cadre du PAFI	-	-	25%
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité jusqu'à la création de l'OFS	-	-	100%
Taux d'avancement du centre d'hébergement d'urgence sur la ZAC Savane Tamarin	-	-	20%

■ Agir sur les quartiers et logements existants

Le Programme Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI 2019-2025) se poursuit en 2023 et les outils opérationnels du Fonds Mutualisé de l'Amélioration de l'Habitat (FMAH) se déploieront pleinement. La régie habitat du TCO doit intervenir sur 40 logements pour des améliorations légères, et concernant les améliorations lourdes, un mandat de maîtrise d'œuvre sera confié à la Société Publique d'Aménagement Grand Ouest pour un objectif annuel de 20 unités.

Le TCO participera au financement des actions Bricobus au bénéfice des habitants des quartiers ruraux et des Quartiers Prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV).

L'objectif du PLH en matière de réhabilitation du parc social est de 1200 unités sur 6 ans, et à ce titre le TCO apportera sa garantie d'emprunt aux opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux avec une vigilance particulière concernant l'impact potentiel sur les loyers chargés et la concertation avec les habitants.

Avec l'arrivée de 12 volontaires du service civique au dernier trimestre 2022, le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé) informera, sensibilisera et accompagnera les habitants du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique sur le 1er semestre 2023.

Dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), une étude sera engagée à l'échelle des sites opérationnels retenus pour la faisabilité d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat multisites.

Le TCO poursuivra son accompagnement technique et financier du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Ariste Bolon de la commune de Le Port.



Opérations/projets :

- ▼ la réhabilitation légère de 40 habitats indignes par la régie habitat du TCO dans le cadre du FMAH ;
- ▼ la réhabilitation lourde de 20 habitats indignes confiée à la Société Publique Locale du Grand Ouest dans le cadre du FMAH ;
- ▼ conventions Bricobus QPV et Bricobus Rural portées par les Compagnons Bâisseurs ;

- ▼ la mise en œuvre du SARé ;
- ▼ l'étude sur le logement vacant ;
- ▼ l'étude de faisabilité d'une OPAH multisites (en lien avec l'ORT) ;
- ▼ la gestion du fonds de concours NPNRU ;
- ▼ les garanties d'emprunt pour la réhabilitation des logements locatifs sociaux ;

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Nombre de logements réhabilités par la régie habitat (amélioration légère)	-	10	40
Nombre de logements réhabilités par la SPL GO (amélioration lourde)	-	-	20
Nombre de diagnostics réalisés par le PILHI	65	70	70
Taux d'avancement sur l'étude logement vacant	-	-	100%
Taux d'avancement sur l'étude d'opportunité d'une OPAH multi-sites	-	-	50%
Taux d'avancement du programme NPNRU Ariste BOLON	5%	10%	15%

Inscrire durablement l'équité, la transparence et la mutualisation dans la gestion de la demande sociale

Une évaluation de la mise en œuvre du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande, de l'Information du Demandeur (PPGDID) sera réalisée, elle permettra le cas échéant d'amender le plan conformément aux textes. L'année 2023 sera marquée par la mise en œuvre de la cotation qui sera intégrée au PPGDID par avenant.

Les partenariats noués avec l'Agence Départementale d'Information pour le Logement, l'Agence Soleil (Agence Immobilière à Vocation Sociale) et l'association Allons Déor, ont pour objectifs d'apporter des réponses en matière :

- d'accès à l'information sur le logement ;
- d'accès et de maintien dans le logement ;
- de situations d'urgence.

Opérations/projets :

- ▼ Animation de la Conférence Intercommunale du Logement
- ▼ Evaluation de la mise en œuvre du PPGDID ; Avenant au PPGDID pour intégration de la cotation ;
- ▼ Mise en œuvre du programme d'action du PPGDID : Production des supports d'information, bilan intermédiaire du service d'information et d'accueil, poursuite des formations ;
- ▼ Suivi des Commissions d'Attribution de Logement et l'harmonisation des pratiques ;
- ▼ Gestion en flux : définition et mise en œuvre des conventions ;

- ▼ Etat des lieux de la demande de logement social : caractéristiques sociales, localisation, mutation (environ 30% des demandeurs) ; cotation des QPV
- ▼ Mutualisation des guichets ;
- ▼ Conventions ADIL (convention d'adhésion, convention expérimentale : permanences Trois-Bassins et Saint-Leu) ;
- ▼ Convention Agence Immobilière à Vocation Sociale ;
- ▼ Convention Maison d'Urgence Intercommunale avec Allons Déor ;

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Taux d'avancement de l'évaluation du PPGDID	-	-	100%

4. Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et les projets structurants du reste du territoire

Le TCO entend apporter un rééquilibrage dans le développement du territoire par la mobilisation des fonds européens notamment, au profit des porteurs de projets publics et privés, en priorité dans les Hauts. L'engagement s'inscrit également dans une logique de revitalisation des places urbaines identifiées avec les communes (dont Action Cœur de Ville et Petite Ville de Demain). L'implication sur le cirque de Mafate se traduira notamment par la création d'une structure opérationnelle dédiée rassemblant les acteurs.

■ Mettre en œuvre le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) dans les Hauts

Le programme LEADER 2014-2020 touche à sa fin, avec un taux d'engagement de 100%. 9 millions d'euros de fonds publics ont ainsi été dédiés au développement rural de l'Ouest sur cette programmation.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Taux de renouvellement de la plateforme TERHGAL Ouest	-	-	100%
Taux d'engagement financier TERHGAL – LEADER 2014-2020	-	100%	100%
Taux de paiement TERHGAL – LEADER 2014-2020	-	45%	60%



Près d'une centaine de représentants d'associations, agriculteurs, commerçants, artisans et artistes des Hauts du territoire de la côte Ouest, concernés et intéressés par le soutien des fonds européens LEADER, ont fait part de leurs avis et attentes lors du séminaire organisé par TERH GAL Ouest, le groupe d'action locale créé pour les Hauts de l'Ouest.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

Coopération inter-GAL, TERH GAL
ID : 974-249740101-20221202-2022_092_CG_4-DE

Dans le cadre de la
Ouest organisera 4 n
GAL réunionnais.

Aussi, le premier trimestre 2023 sera consacré à la réponse à l'appel à projets de l'autorité de gestion afin d'organiser la future plate-forme TERH GAL Ouest pour la programmation 2023-2027.

Cette candidature s'appuiera sur la stratégie d'aménagement et de développement des Hauts inscrite dans le projet de Territoire du TCO, en concertation avec les acteurs ruraux dans le cadre d'ateliers débutés fin 2022.

Opérations/projets :

- ▼ Elaboration et dépôt du dossier de candidature pour le prochain programme LEADER Ouest ;
- ▼ Instruction des derniers dossiers [2014-2020] (derniers engagements au 1er semestre 2023) et poursuite des paiements sur les dossiers engagés.

■ Mobiliser les Investissements Territoriaux Intégrés rural et urbain

Selon le cadre qui sera validé par l'Union Européenne pour le programme opérationnel FEDER de la Réunion, le TCO orientera l'ITI Rural exclusivement sur les Hauts et l'ITI Urbain sur le reste du territoire qui accueille l'essentiel des polarités urbaines.

Ces outils financiers faciliteront la mise en œuvre de notre stratégie territoriale dans la mesure où ils permettent de concentrer des financements sur les projets inventoriés et priorisés avec nos Communes-membres.

Opérations/projets :

Les ITI du TCO seront déclinés selon les axes d'intervention suivants :

ITI RURAL ("DES HAUTS")

- ▼ **Axe 1** : Valorisation des routes « paysage »
 - › Mesure 1-1 : Réinventer une mobilité durable et partagée
 - › Mesure 1-2 : Dialoguer avec le paysage
- ▼ **Axe 2** : Revitalisation des bourgs et des territoires ruraux habités
 - › Mesure 2-1 : Favoriser un urbanisme de proximité, vecteur de cohésion sociale
 - › Mesure 2-2 : Accompagner les moteurs de l'économie locale et de la vitalité rurale

ITI URBAIN

- ▼ **Axe 1** : Valoriser une mobilité durable et active entre les pôles urbains
- ▼ **Axe 2** : Créer et moderniser des zones artisanales et industrielles rééquilibrant le territoire
- ▼ **Axe 3** : Renforcer la résilience du territoire et ménager la ressource en eau
- ▼ **Axe 4** : Promouvoir un urbanisme de proximité dans les pôles urbains littoraux

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Taux de consommation de l'ITI Urbain 2014 -2020	70%	58%	65%
Taux de consommation de l'ITI Urbain 2021 - 2027	-	-	5%
Taux de consommation de l'ITI Rural 2023 - 2027	-	-	5%

■ Agir pour la Revitalisation de Territoire

L'appui aux territoires se déclinera également par la mobilisation d'ingénierie et l'animation dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire [2021-2026].

Dans le cadre d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ou-

Le TCO - en sa qualité de services instructeur -

Par ailleurs, nos services accompagneront les porteurs de projets identifiés dans les triennaux de programmation des ITI (rural et urbain) et veilleront à l'articulation de ces opérations avec la mise en œuvre du projet de territoire communautaire.

vrage porté par le TCO, les Communes de Saint-Paul, de La Possession et de Saint-Leu travaillent sur l'identification de leurs périmètres opérationnels, stratégies et programmes d'actions, l'objectif étant la complétude de la convention ORT (couverture des 5 communes) en 2023.

Opérations/projets :

- ▼ Poursuite de la mission AMO pour l'intégration des communes restantes à la convention ;
- ▼ Animation territoriale ;
- ▼ Cofinancement de l'ingénierie sur le périmètre de petite Ville de Demain (Trois Bassins) ;

- ▼ Etude d'opportunité pour la création d'une foncière commerciale ;
- ▼ Convention CAUE ;
- ▼ Convention avec le Parc national (axe renouvellement rural en aire d'adhésion).

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Nombre de périmètres opérationnels dans l'ORT	2	2	3
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité d'une foncière commerciale	-	-	100%

■ Appui à l'aménagement et au développement opérationnel des Hauts et de Mafate (Objectif opérationnel new)

L'aménagement des Hauts et du Cirque de Mafate, repose pour l'essentiel sur les maîtrises d'ouvrages des Communes. Ainsi, le renforcement des relations avec les Communes-membres (appui au montage de dossiers de demande de financement, échanges et appui aux politiques de redynamisation des centralités) participera à l'émergence de ces projets.

La refonte de la relation avec le Parc national se traduira par une coopération recentrée sur quelques projets opérationnels en aire d'adhésion. Il s'agira notamment de lancer une étude de préfiguration de renouvellement rural sur un site à définir avec une commune volontaire, d'engager une expérimentation de renaturation et d'engager des actions articulées autour de la valorisation résidentielle et touristique de la route Hubert Delisle.

La réflexion lancée sur un outil partenarial de gouvernance et d'intervention sur le cirque de Mafate se concrétisera par la création d'une structure dédiée.

Opérations/projets :

- ▼ Convention de partenariat avec le Parc national ;
- ▼ Création du Groupement d'Intérêt Public de Mafate ;
- ▼ Convention de financement de la gestion de la piste de la Rivière des Galets.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Rédaction de la convention de partenariat avec le Parc national	-	25%	100%
Création du GIP Mafate	-	-	100%
Taux d'exécution de la convention de financement de la piste de la Rivière des Galets 2020-2024	60%	50%	80%



5. Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires

Le TCO, dans le cadre de sa compétence politique de la ville, participe aux dispositifs contractuels en faveur de l'accès à l'emploi et de la création d'activités. Le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été contractualisé par un protocole signé entre l'Etat et le TCO pour la période de 2022 à 2027.

En 2022, le PLIE s'est traduit par 20 actions pour un montant de 1.5 M€ En 2023, le PLIE représentera 30 actions à développer pour un montant de 1.6M€. Les actions du PLIE sont cofinancées à hauteur de 80% par le Fonds Social Européen dans le cadre du Programme opérationnel.

■ Soutenir et développer économiquement les structures de l'ESS

Le TCO intervient de manière volontariste, sur la coordination et l'animation du réseau. En 2022, près de 30 structures de l'économie sociale et solidaire ont été accompagnées à se professionnaliser. Au second semestre 2022, une étude a été lancée dans le but de définir la stratégie en faveur de l'ESS. Cette étude s'achèvera en mai 2023 et proposera un plan des actions à mettre en place par filière.

En parallèle de cette étude, il est important de maintenir des actions d'accompagnement des acteurs de l'ESS :

Action 1 : Professionnaliser les acteurs de l'ESS par le renouvellement de l'action ESS Pro portée par France Active Réunion (convention fin 2022 à fin 2023)

Indicateur : 40 structures accompagnées

Action 2 : Animer le réz'O Ess en partenariat avec la CRESS notamment. Cela se traduit par l'organisation d'un séminaire ESS par an qui réunira les structures de l'ESS et de l'économie classique, les structures de l'insertion et les partenaires institutionnels.

Indicateur : 1 séminaire par an ;

Action 3 : Mener une étude de faisabilité d'une monnaie locale pour un déploiement en 2023 en collaboration avec la Région Réunion ;

Indicateur : Prestation d'étude et lancement d'un appel à projet ou marché

Action 4 : Co-organiser le Startup Weekend ESS en novembre 2023 avec la CRESS, la Ville de Le Port et Web Cup.

■ Animer et gérer le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Action 1 : Communiquer sur le PLIE.

En 2022, l'accompagnement des publics du PLIE est effectif sur le territoire. Cependant, celui-ci est peu visible et peu identifié par les acteurs du territoire.

En 2023, l'objectif est de renforcer sa visibilité et sa communication sur le dispositif. Pour se faire, un marché de prestations de communication est lancé au premier trimestre 2023.

Action 2 : Organiser des séminaires sur l'emploi et l'insertion à destination des élus, des administratifs, des partenaires et des structures du territoire.

En 2022, un besoin d'articulation plus étroit a été constaté. En 2023, deux séminaires seront organisés, visant à un maillage des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et des communes du territoire. L'objectif est de favoriser des parcours sans interruption pour les publics accompagnés.

■ Accompagner les publics très éloignés de l'emploi

Action 1 : Accompagner les publics éloignés de l'emploi.

L'entreprise JT2M est le prestataire en charge de l'accompagnement des publics PLIE sur le nouveau marché lancé en 2022, pour une période de 4 ans. Une attention particulière sera portée à l'employabilité des publics ainsi que l'articulation avec les dispositifs cofinancés par le TCO tels que les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). Dans le cadre de ce marché, l'entreprise AEC aura la mission de développer l'employabilité des publics.

Indicateur : 40% de sorties positives des publics accompagnés

Action 2 : Action itinérante pour accompagner les publics du PLIE dans les Hauts de l'Ouest

Face aux problématiques d'exclusion et de mobilité, il s'agit d'aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi afin de les informer sur les aides et dispositifs favorisant l'emploi, de les accompagner dans le développement des compétences et dans les démarches administratives. Une opération « MOBI'LEO » se déroulant dans les hauts de l'Ouest sera portée par la Mission Intercommunale de l'Ouest.

Indicateur : 100 personnes accompagnés par an dont 30% à orienter vers le PLIE

Action 3 : Actions individuelles et collectifs des publics du PLIE.

Une déclinaison d'accompagnement spécifique mobilisable est mise en place : aides individuelles, ateliers de lutte contre l'illectronisme, ateliers de coaching.

Indicateur : 40% de sorties positives des publics accompagnés dans le cadre du PLIE

■ Mettre en œuvre des actions d'insertion

Action 1 : Soutien financier aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

Le TCO finance des postes d'encadrement technique pour les ACI (dont 80 % financé par le FSE).

En 2022, le TCO a participé au financement de 14 ACI, par le biais de deux appels à projets par an.

En 2023, un unique appel à projets pluriannuel est lancé pour les années 2023 et 2024. L'objectif est de financer 20 structures.

Indicateurs :

- ▼ 20 structures soutenues
- ▼ 30% de sortie positive des publics accompagnés
- ▼ 200 emplois (CDDI) générés par les ACI

■ Soutenir la création d'activité et d'emploi

Le TCO poursuit le soutien financier à l'ADIE et Initiative Réunion, pour favoriser la création d'entreprises et d'emplois par des publics en insertion.

Indicateurs : Nombre de porteurs accompagnés / Nombre d'emplois créés

■ Déployer la clause sociale

En 2021, 31 marchés ont été clausés et 64 personnes ont pu bénéficier d'un contrat au titre de la clause sociale. Néanmoins, le parcours des personnes dans le cadre de la clause sociale doit être consolidé (augmenter le taux de sortie positive notamment). En 2023, le TCO poursuit les actions suivantes :

Action 1 : Mobiliser les autres leviers d'insertion figurant dans le nouveau code de la commande publique pour répondre aux besoins du TCO et ceux des partenaires. Il s'agit de développer le nombre de marchés réservés.

Indicateurs : 70 marchés clausés et 10 marchés réservés.

Action 2 : Mettre en place des ateliers utilisateurs du logiciel ABC Clause en lien avec les maîtres d'ouvrage du territoire. En 2022, le suivi de la clause sociale s'est concrétisé notamment par le déploiement du logiciel ABC Clause. Cinq ateliers seront organisés avec les maîtres d'ouvrage du territoire (communes et bailleurs), en vue de fiabiliser les données saisies dans l'outil.

Action 3 : Renforcer les partenariats avec les réseaux d'acteurs de l'insertion et de l'ESS :

Le TCO organise des réunions avec les partenaires (UR-SIAE, Chantier Ecole, MDEN, CRESS), en vue d'identifier les bonnes pratiques en matière d'achat socialement responsable et les déployer sur le territoire.

6. Faire du territoire l'Ouest un foyer culturel de référence

La culture est une compétence partagée avec les communes. Ainsi pour 2023, à l'issue de la finalisation du projet de territoire, le TCO souhaite lancer les travaux de définition d'un projet culturel intercommunal en lien avec les communes et acteurs culturels, afin de coordonner, mutualiser et formaliser le cadre d'intervention du TCO, en déclinaison des orientations stratégiques culturelles de la nouvelle mandature et des besoins du territoire formulés par les acteurs consultés dans le cadre du projet de territoire. L'enseignement artistique fera l'objet d'une attention particulière, avec la livraison du siège de l'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest à Plateau Caillou, qui offrira un lieu de 2 200 m² dédié aux pratiques artistiques et qui permettra le développement de son offre et des publics bénéficiaires. Enfin, il s'agira de lancer les travaux dans le cadre du projet de labellisation Pays d'Art et d'Histoire.

■ Co-construire une politique culturelle avec les communes pour l'Ouest

La culture est une compétence partagée avec les communes. Ainsi pour 2023, le TCO souhaite se doter de l'accompagnement d'un bureau d'étude et lancer les travaux de définition d'un projet culturel intercommunal en lien avec les communes et acteurs culturels, afin de coordonner, mutualiser et formaliser le cadre d'intervention du TCO, en déclinaison des orientations stratégiques culturelles de la nouvelle mandature et des besoins du territoire formulés par les acteurs consultés dans le cadre du nouveau projet de territoire.

■ Soutenir les salles de diffusion et renforcer le dispositif d'aide à la création « Bekali »

Le TCO poursuivra son soutien aux 4 salles de diffusion du territoire et les accompagnera dans la structuration de leurs projets artistiques et culturels pour le territoire, en lien avec les communes pour l'accueil d'actions décentralisées.

Le TCO a pour ambition de redevenir un territoire de festivals et d'accompagner ainsi les évènementiels culturels structurants qui ont un rayonnement important et un impact économique fort sur le territoire (Tam Tam, Opus Pocus, Réunion Metis, Leu Tempo, Battle of the Year etc.). En favorisant des actions décentralisées dans les communes, telles qu'un festival se situant dans le périmètre des Hauts de l'Ouest, pour une diffusion culturelle et artistique auprès des publics éloignés des centralités, le TCO recherchera une plus large couverture territoriale.

Avec la mise en place d'une convention triennale d'objectifs et de moyens en 2022, le TCO a consolidé son partenariat avec les 4 salles (Théâtre Sous les Arbres, Kabardock, Lespas et Le Séchoir) qui portent le dispositif. En 2023, le TCO soutiendra ainsi 3 nouvelles créations dans ce cadre, et accompagner le développement de la RSE (responsabilité sociétale et environnementale) de BEKALI et verra son ancrage territorial renforcé.

■ Initier l'inventaire patrimonial du territoire et poursuivre les actions de valorisation du patrimoine culturel et naturel dans le cadre du projet de labellisation Pays d'Art et Histoire

Dans le cadre du projet de labellisation Pays d'Art et d'Histoire du TCO il est proposé de poursuivre les actions de diagnostic dans les communes et de débiter les actions d'inventaire. Plusieurs séminaires seront engagés auprès des services de l'intercommunalité, des communes membres et des partenaires sur le thème de la représentation patrimoniale et des actions de développement à prévoir en lien avec la candidature au label, avec par exemple des actions de mutualisation avec la constitution d'un fonds documentaire à usage communautaire portant sur le patrimoine de Mafate, ou encore la modélisation 3 D d'éléments remarquables de l'Ouest (bâtiments, ouvrage d'art) en lien étroit avec le Plan Paysage du TCO. Par ailleurs, une valorisation numérique sera envisagée des éléments figurant à l'inventaire via une cartographie interactive de type SIG.

Les actions de valorisation du patrimoine se poursuivront dans le cadre de l'accompagnement en ingénierie des communes membres. Les sentiers tracés par la commune de Trois-Bassins feront l'objet d'une valorisation par une signalétique autour des patrimoines culturel et naturel. Deux parcours d'interprétation seront conçus pour valoriser des sites gérés par le TCO. Ainsi, l'histoire du port de Saint-Gilles et de la pêche réunionnaise feront l'objet d'une exposition permanente sur St-Gilles et son port. Des grands supports pour des expositions temporaires seront installés en bordure du port pour accueillir, dans un premier temps, des photos d'archives de Saint-Gilles. De même, un parcours d'interprétation, conçu en interne, présentera l'histoire et le peuplement de Mafate dans les jardins du futur BIT (Bureau d'Information Touristique) de Mafate.

Les activités du Four à chaux « Méralikan » seront fortement impactées par les travaux d'assainissement de Saint-Leu débutant en 2022. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée pour la clôture de la délégation de service public actuelle, et qui sera également chargée de définir un nouveau mode de gestion pour ce site patrimonial. Par ailleurs, la signalétique extérieure devra être restaurée et une réhabilitation sera programmée en vue d'une mise en gestion à la fin des travaux en 2024. Dans un objectif de développement durable, une première unité de production d'objets écologiques et durables (fabrication naturelle par accréation minérale des coraux) sera installée dans le

en face du Four à Chaux Méralikan. Cette unité permettra une mise en œuvre moderne (le four à chaux qui utilisait le corail pour fabriquer la chaux) et la création contemporaine (ce système de production participe à la réparation des récifs). L'explication du processus et des enjeux écologiques participeront à augmenter la visibilité du four à chaux.

■ Renforcer l'école artistique intercommunale et accompagner le développement des enseignements artistiques

L'ouverture de nouvelles salles de répétition et d'un studio d'enregistrement permettra d'enrichir l'offre de services de LENA, (L'Espace Numérique et Artistique de Trois Bassins), équipement culturel structurant des hauts de l'Ouest. Ces espaces seront inaugurés une fois les travaux de réhabilitation du site de LENA, financés dans le cadre du REACT UE, livrés. Les travaux relatifs à la réhabilitation de la Maison Bénard qui accueillera l'Antenne Ouest du Parc National sur le site de LENA ont débuté en septembre 2022 et devraient se terminer en décembre 2023.

L'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest fera l'objet d'une attention particulière ; elle prévoit une augmentation ses effectifs pour l'année 2022-2023, avec un passage de 323 à 679 élèves volontaires.

Le temps fort sera la livraison de son siège à Plateau Caillou en juin 2023, qui offrira également un lieu de 2200m2 dédié aux pratiques artistiques et qui permettra le développement de son offre et des publics bénéficiaires. Une inauguration sera programmée au second semestre 2022. Le TCO accompagnera l'organisation et le renforcement des moyens humains et financiers nécessaires à l'exploitation de ce nouvel équipement qui sera mis à disposition de l'Ecole ; il s'agira également de maintenir l'offre d'enseignements artistiques au plus près des quartiers, afin de faciliter l'accès à la pratique artistique des habitants du Territoire de la Cote Ouest. Ce nouvel équipement permettra d'augmenter la capacité d'accueil de l'école et de consolider l'offre pédagogique et artistique. Un projet pédagogique et artistique fédérateur rassemblant les différentes disciplines de l'école a été défini en concertation avec les intervenants de l'école, le « KABAR l'EAIO DANN SOMIN » et devrait faire l'objet d'une restitution en fin d'année scolaire 2022-2023.

Indicateurs :

- ▼ Nombre d'élèves formés en enseignement artistique ;
- ▼ Taux d'avancement de la construction de l'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO) à Plateau Caillou ;
- ▼ Soutien financier du TCO aux 4 salles culturelles ;
- ▼ Nombre de créations artistiques accompagnées par Bekali ;
- ▼ Taux d'avancement de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire ;
- ▼ Taux d'avancement du projet intercommunal culturel de l'Ouest.

AXE 4 – PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CONTEXTE

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues, le TCO engagera tous les leviers afin d'une part de faire face aux effets du changement climatique et d'autre part, de prévenir les risques.

En premier lieu, il s'agit de réaliser au titre de la GEMAPI :

- ▼ l'aménagement des bassins versants ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- ▼ la défense contre les inondations et contre la mer ;
- ▼ la protection et la restauration des zones humides.

La solidarité territoriale autour du thème de la gestion partagée de l'eau est l'un des enjeux de cette loi. Le Territoire de la Côte Ouest de par sa situation géographique présente des vulnérabilités territoriales face aux inondations et aux submersions marines. Il dispose par ailleurs de milieux aquatiques et terrestres remarquables riches en biodiversité.

Le TCO comprend un Territoire à Risque Important sur la commune de Saint-Paul, qui identifie le centre-ville/ l'Etang Saint-Paul et la zone de l'Ermitage à Saint-Gilles comme zones fortement exposées aux risques d'inondations.

Deux Programmes d'Actions Prévention Inondations (PAPI) sont mis en œuvre sur la Rivière des Galets et à l'Ermitage Saint-Paul. Sur ces zones, ce sont 32 000 habitants qui sont exposés aux risques et pour lesquels des mesures de protection sont mises en œuvre dans le cadre d'investissement dans des ouvrages importants et des mesures permanentes de gestion, de veille et d'entretien. Par ailleurs, d'autres zones de fragilité de moindres intensités existent sur l'ensemble des autres communes du territoire (La Possession, Saint-Leu et Trois-Bassins).

Des milieux aquatiques remarquables sont répertoriés : l'Etang Saint-Paul labellisé RAMSAR, un réservoir biologique à la ravine Saint-Gilles et des milieux à préserver et à restaurer de par leurs intérêts écologiques sur la ravine de l'Ermitage, la Ravine Petit Etang et Grand Etang à Saint-Leu.

Enfin, en ce qui concerne les risques liés à la mer, le territoire dispose de 60 Km de côte dont 11 Km sont classés en zone très sensible et 18 Km en zone sensible.

Pour l'ensemble des interventions dans ce domaine, le Plan Pluriannuel Investissement et Fonctionnement sur la période 2020-2030 prévoit un budget de 110 M€.

Dans le cadre de cette compétence, le développement de notre action, à l'échelle du territoire, devra permettre de poser les bases des stratégies de lutte contre les inondations, de gestion du trait de côte et de gestion des milieux aquatiques qui font l'objet d'études actuellement en cours. Enfin, le TCO s'est résolument engagé dans une démarche de développement axée sur la transition écologique au travers notamment du Contrat de Transition Ecologique, des Villes Durables et Innovantes, du développement de modes alternatives de mobilités, le développement de l'économie circulaire. Au titre de cet axe, les orientations stratégiques déclinent les actions suivantes :

1. Protéger les populations exposées aux risques naturels

■ Poursuivre les aménagements pour la protection des populations face aux risques d'inondations et de submersion marine

principalement aux ravines, aux cours d'eau et à la mer, l'Ouest est un territoire très exposé.

Le territoire du TCO comporte 29 km de digues classées réparties sur une vingtaine de ravines, dont trois systèmes d'endiguement de classe B (c'est-à-dire protégeant au-delà de 3000 personnes). Ce sont ainsi 22 000 personnes qui sont protégées par le Système d'endiguement de la Rivière des Galets, 5 500 personnes par la Route Digue de Saint-Paul et 4800 personnes par le Système d'endiguement de l'Ermitage Les Bains et de La Saline Les Bains en cours de construction.

Le territoire comporte également 4 systèmes d'endiguement de classe C, situés en milieux urbains (Ravine des Lataniers et Ravine Balthazar à La Possession, Ravine La Fontaine et Ravine Grand Etang à Saint-Leu), qui protègent chacun plusieurs centaines de personnes. Les systèmes d'endiguement font l'objet de dispositions réglementaires particulières définies dans le cadre du décret digues. Leur exploitant, gestionnaire des ouvrages, doit ainsi définir un suivi et un entretien régulier de ceux-ci, ainsi qu'une organisation à mettre en place pour les surveiller en cas de crue.

Concernant les risques de submersion marine ou de recul du trait de côte, les enjeux sont tout aussi importants, une grande partie de la population de l'Ouest étant concentrée sur le littoral. Le diagnostic réalisé dans le cadre de la stratégie locale du TCO de défense contre la mer des 60 km de littoral, a permis de mettre en évidence que presque la moitié du littoral ouest est située en zone à risque sensible à très sensible au regard des aléas climatiques (houle australe et cyclone, réchauffement climatique) et des enjeux présents (activités économique et touristique, habitations).

La stratégie de défense contre la mer en cours va permettre d'établir un

les acteurs du territoire et devra définir les moyens financiers pour mettre en œuvre cette politique.

Au vu des enjeux financiers importants pour assoir la compétence, les rôles, les responsabilités et les limites d'intervention entre les acteurs de la protection des personnes et biens contre les inondations doivent être bien définis, d'autant que le budget devra s'équilibrer d'une année sur l'autre dans le contexte de la taxe GEMAPI. Enfin, la recherche des subventions est une des clefs indispensables pour la mise en œuvre des projets et travaux. Chaque année, en moyenne, 10 M€ sont affectés aux travaux et actions nécessaires à la prévention et à la lutte contre les inondations.

Cette année 2023 permettra au TCO, suite à la concertation publique menée fin 2022, de faire émerger son plan d'actions sur la stratégie de gestion du trait de côte et de s'outiller des nouveaux marchés d'études notamment pour assurer la mise en œuvre des différentes actions prévues dans les PAPI Rivière des Galets, PAPI Saint-Paul, et son plan d'actions de gestion du trait de côte.

Ainsi les 4 actions clés suivantes sont programmées en 2023

- ▼ Poursuivre les actions du PAPI Saint-Paul, au travers notamment du démarrage au dernier trimestre des travaux du canal de dérivation du PAPI Ermitage-La Saline Les Bains, et les études des endiguements aval de la ravine Ermitage ;
- ▼ Procéder aux travaux de confortement et de sécurisation des ouvrages de la Ravine Grand Etang et Petit Etang à Saint-Leu : ces interventions portent à la fois sur le Système d'endiguement de la ravine et l'épis rocheux maritime en mauvais état, constituant une première action de travaux sur le domaine maritime ;
- ▼ Valider le plan d'actions de la stratégie de gestion du trait de côte ;
- ▼ Poursuivre la connaissance des ouvrages et définir les modalités d'organisation pour les 4 systèmes d'endiguement de classe C : Ravine Balthazar, Lataniers, Grand Etang et Petit Etang, et La Fontaine.

Tableau des indicateurs : Orientations « Protéger les populations exposées aux risques naturels »

Indicateurs	Bilan 2021 si disponible	Bilan 2022	Evolution 2021-2022	Cible 2023	Cible en fin de mandat
Ouvrages de débordement ravines / Nombre de ml surveillés et/ou entretenus	16,1 km	29 km	+ 12,9 km	15 km	60 km (15 km/an)
Ouvrages littoraux/ Nombre de ml surveillés et/ou entretenus	0	0	0	100 ml	700 ml

2. Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire

Afin de définir une ligne de conduite et un plan d'actions qui constitueront la stratégie de l'EPCI pour les six prochaines années, le TCO réalise actuellement une étude partenariale avec l'ensemble des acteurs du territoire pour définir sa stratégie de gestion des milieux aquatiques.

Le diagnostic des milieux aquatiques du TCO réalisés en 2022 a permis de définir les Espaces de bon Fonctionnement et les principaux enjeux pour les 6 milieux prioritaires du TCO :

- La réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul ;
- La Rivière des Galets ;
- La Ravine Saint-Gilles ;
- La Ravine Ermitage ;
- Les Embouchures de ravine ;
- Les Zones Humides d'altitude.

A partir d'ateliers participatifs et d'une analyse multicritère, la stratégie se décline en 5 objectifs proposés et formulés collectivement avec les partenaires :

- ▼ **1** : Garantir la préservation ou la restauration de la biodiversité et des habitats d'intérêts ;
- ▼ **2** : Définir une gouvernance adaptée et opérationnelle, qui permet le respect des réglementations ;
- ▼ **3** : Intégrer le bassin versant dans une vision globale de l'aménagement permettant la protection des milieux de la montagne à la mer ;

▼ **4** : Préserver la qualité de la ressource en eau et garantir une gestion quantitative adaptée au bon fonctionnement du milieu et à la satisfaction des usages prioritaires ;

▼ **5** : Retrouver une fréquentation des milieux compatible avec leur conservation et leur valorisation paysagère et patrimoniale.

À partir des ateliers d'approfondissement menés fin 2022 sur les ravines Saint-Gilles et Ermitage, l'année 2023 permettra de valider avec les acteurs des plans d'actions spécifiques à ces deux secteurs prioritaires.

Les actions clés de 2023 seront les suivantes :

- ▼ Valider les plans d'actions de la stratégie de gestion des milieux aquatiques, intégrant deux plans d'action spécifiques aux ravines Saint-Gilles et Ermitage ;
- ▼ Démarrer la mise en œuvre opérationnelle du projet de restauration écologique de la zone humide de l'Ermitage (REMHOM), en réalisant les études (1er semestre 2023) et début de travaux au cours du 2nd semestre 2023, avec un financement de l'Office Français de la Biodiversité ;
- ▼ Mettre en place un observatoire du milieu sur la ravine Ermitage, en partenariat avec la RNNESP (1er semestre 2023) ;
- ▼ Poursuivre les actions de préservation, de protection et de suivi de la qualité des milieux aquatiques du territoire (Etang Saint-Paul, ravine Saint-Gilles, ...) en poursuivant de façon raisonnée la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes sur le plan d'eau.

Tableau des indicateurs : Orientations « Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire »

Numéro	Libellé	Bilan 2021 si disponible	Bilan 2022	Evolution 2021-2022	Cible 2023	Cible en fin de mandat
12	Nombre de m2 de surface de zones humides entretenus	23 500 (ravine St-Gilles et Ermitage)	23 500 (ravine St-Gilles et Ermitage)	+ 0	23 500	
13	Nombre d'actions engagées de préservation des milieux	1 action (Entretien EEE)	1 action (entretien EEE)	+ 0	3 actions REMHOM TE ME UM Entretien EEE	4 actions
14	Nombre d'actions de sensibilisation (En attente validation du plan d'actions)					

3. Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire

Face aux enjeux du changement climatique, le TCO s'engage activement sur la voie de la transition écologique dans une logique de développement durable qui allie à la fois amélioration du cadre de vie, respect de l'environnement et développement humain. Pour ce faire, le TCO, au travers de son projet de territoire et de ses documents cadres, mettra en œuvre des actions concrètes en faveur de la décarbonation et de la résilience du territoire.

■ Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

En 2022, le TCO a finalisé son CRTE suite à 3 mois de travail intense mobilisant l'ensemble des services de l'EPCI ainsi que les services de l'Etat.

Cette élaboration concertée s'est faite en lien étroit avec le projet de territoire, en particulier les enseignements issus du rapport diagnostic et des ateliers de terrain.

Le CRTE signé en avril 2022 porte sur une trentaine d'actions relevant des principales compétences de l'intercommunalité (mobilité propre, économie décarbonée, gestion de l'eau, biodiversité, économie circulaire, aménagement et tourisme durable...)

Le CRTE prend en compte également les actions prévues initialement dans le CTE et territoire d'industrie.

L'année 2023 portera sur le déploiement du plan d'action du contrat avec la mise en œuvre d'une gouvernance. Il s'agit de mettre en place le comité de pilotage annuel, les comités techniques semestriels et rencontres de l'équipe projet trimestrielles.

Par ailleurs et comme prévu dans le contrat, un dispositif d'évaluation sera mis en place afin d'analyser la pertinence des actions et leurs ajustements éventuels. Cette démarche sera menée avec le CEREMA qui dispose d'une expertise reconnue au niveau national pour avoir accompagné l'ANCT et plusieurs autres collectivités à élaborer leurs contrats territoriaux de transition écologique.

Des actions de formation à la transition écologique pour les acteurs seront utiles pour accompagner cette mutation de la société vers des considérations de sobriété, d'efficacité et de décarbonation des activités menées par notre établissement.

■ Elaborer le Plan Climat Air et Energie Territorial (PCAET)

Les travaux d'élaboration du Plan Air Energie et Climat Territorial entreront dans une phase active, associant les partenaires et les communes, afin de produire un diagnostic, de définir une stratégie territoriale et d'amorcer un programme d'actions. Afin de s'inscrire dans un processus de Transition Ecologique – Climat Air Energie (TE-CAE) normalisé et de bénéficier d'un outil d'aide à la décision, le TCO se fera accompagner par un conseiller Climat Air Energie (CAE) certifié.

Opérations/projets :

- ▼ Mission d'élaboration du PCAET ;
- ▼ Mission d'évaluation environnementale du PCAET ;
- ▼ Mission d'accompagnement à la labellisation Climat Air Energie ;
- ▼ Mise en œuvre programme de communication et de sensibilisation.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Taux d'avancement de l'élaboration du PCAET	-	-	33%

■ Mettre en œuvre le programme d'actions du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Après la finalisation du BEGES en 2022, il s'agira en 2023 de suivre les actions du TCO concourant à la mise en œuvre du plan de transition permettant de réduire les émissions des gaz à effet de serre sur les principales compétences (transport, déchets et administration générale).

Opérations/projets :

▼ Mise en œuvre du plan de transition (= programme d'actions du BEGES).

L'optimisation des économies d'énergies dans les bâtiments administratifs du TCO imposera en 2023 de privilégier la ventilation naturelle des locaux, de réguler l'usage de la climatisation (définition de règles, éviter les déperditions...) et de réduire l'éclairage artificiel (vérification assidue des installations, interdiction d'occulter inutilement les façades vitrées, ...)

Cette optimisation des économies d'énergies sera aussi à développer au sein du « parc auto » du TCO. Elle passera d'une part par une modernisation de la flotte automobile afin d'objectiver les véritables enjeux d'économie et tendre vers le développement de l'automobile propre et les voitures électriques. Une étude d'opportunité d'aménagement d'un parking solaire sera lancée afin de répondre à l'accroissement de l'utilisation des véhicules 100% électriques (mutualisation de l'espace : usage le soir pour les véhicules de service et le jour pour les véhicules des agents). Les pistes d'amélioration seront lancées en 2023 pour les compétences transports et déchets.

■ Appuyer le réseau partenarial au service de la résilience

L'intelligence territoriale en matière de transition écologique passe à l'échelle du TCO par l'engagement multi-partenarial notamment avec l'école d'architecture de La Réunion, le conservatoire botanique, l'agence ATMO Réunion ou encore l'Observatoire Energie Réunion (OER). Par ailleurs, labellisé en 2022 Ville Durable et Innovante (VDI), le TCO poursuivra ses engagements et actions pour bâtir un territoire durable notamment en matière de résilience. Afin de garantir la bonne mise en œuvre des objectifs du label Ecocité, obtenu en 2009, il conviendra de proroger le partenariat à travers le renouvellement de la convention du Groupement d'Intérêt Public éponyme.

Opérations/projets :

- ▼ Convention ENSAM (école d'architecture) ;
- ▼ Convention Conservatoire Botanique des Mascareignes ;
- ▼ Mise en œuvre des projets/actions visant les objectifs du label VDI ;

- ▼ Charte partenariale de l'Observatoire Energie Réunion ;
- ▼ Convention partenariale de l'Observatoire Energie Réunion ;
- ▼ Conventions GIP Ecocité (convention constitutive, fonctionnement et investissement).

■ Lancement du système d'archivage électronique (SAE)

Dans le cadre de la dématérialisation des documents et des procédures largement engagées au TCO, les services sont amenés à devoir archiver des documents numériques de plus en plus variés (pièces de marchés publics, factures, délibérations...) en ayant l'assurance de leur force probatoire. Le TCO est donc conduit à une augmentation forte de la conservation d'archives électroniques, d'autant que la réglementation en vigueur les oblige à archiver, à classer, les documents produits. Afin d'assurer une gestion maîtrisée et sécurisée de cette information numérique, le TCO a souhaité mettre en œuvre un Système d'Archivage Electronique (SAE) qui permettra de conserver et de restituer des documents ou des données numériques en garantissant leur authenticité, leur intégrité et leur lisibilité, dans le temps. Le logiciel ASALAE est déjà en service sur les flux télétransmis (pesv2, actes). En 2023, outre la migration d'une nouvelle version, sont prévus la mise en place d'une équipe projet, l'élaboration des procédures, la formation sur l'outil et une définition du planning de déploiement (directions pilotes).

4. Développer la pratique des mobilités durables

Face à l'engorgement des voies de circulation dans l'Ouest, le TCO amplifie son action sur des modes de mobilité douce et durable. Des alternatives sont d'ores et déjà mises en œuvre aujourd'hui. A plus long terme, le TCO préfigure la ville de demain de courte de distance et de proximité.

■ Réaliser le programme vélo / Développer la pratique des modes actifs

Il est proposé d'accélérer en 2023 la réalisation du programme d'actions pour promouvoir l'usage du vélo.

■ Stationnement vélos

Le programme de pose d'arceaux vélos sur l'ensemble du territoire sera finalisé en 2023, avec l'installation d'une soixantaine de nouveaux équipements (soit 120 places de stationnement). La majorité des sites d'implantation est déjà identifiée avec les communes au plus près des pôles générateurs de déplacements (établissements scolaires et sportifs, commerces, services). L'objectif de ce dispositif est de faciliter et sécuriser le stationnement des vélos. En parallèle, le TCO expérimentera en 2023 un système de box sécurisé et déploiera une signalétique spécifique pour faciliter la visibilité de ces équipements (totems).

■ Service de location moyenne/longue durées de Vélos à Assistance Electrique

Le service Mobi'Ouest, inauguré en septembre 2021 a été renforcé en 2022 avec la mise en service de 300 nouveaux VAE et de 125 VTTae. Face à l'engouement du public pour ce dispositif, le TCO étoffera son offre en 2023 en expérimentant une offre de VAE de type « cargo » (5 à 10 pour cette première phase) qui fera l'objet d'optimisation pour répondre au mieux à la forte demande des usagers.

■ Territoire Cyclable de l'Ouest

Avec l'appui financier de l'ADEME (appel à projets AVELO2) et l'accompagnement de ses différents partenaires, le TCO s'engagera en 2023 dans une démarche d'animation du territoire au travers de temps forts comme la Rando vélo intercommunale 2023 ainsi que le cercle d'échange vélo. Des projets seront également mis en œuvre pour les usagers comme l'application vélo avec le SMTR et le lancement d'une étude de jalonnement des itinéraires cyclables.

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Nombre d'usagers sur liste d'attente Mobi'Ouest	—	—	—
Tx de location / parc vélo	—	—	—
Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables	108.3	110,2	110,2
Nombre de places de stationnement vélo sécurisé	286	160 Modification de la compétence en cours d'année 2022	286

■ Définir la politique de déplacements du TCO/ Accompagner le changement de comportement

Le développement de nouvelles mobilités vise à améliorer la qualité des déplacements tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

■ Plan de mobilité du TCO

La Loi d'Orientation des Mobilités impose aux Autorités Organisatrices de la Mobilité de procéder à la transformation du PDU (Plan de Déplacements urbains) en Plan de Mobilité. Ce nouveau document stratégique devra intégrer les nouvelles dispositions réglementaires et également permettre au TCO de questionner sa stratégie en inté-

grant les nouveaux grands projets du territoire cités précédemment. En 2023, le TCO portera l'évaluation du PDU en vigueur et débutera sa transposition en plan de mobilité en étroite collaboration avec ses partenaires.

■ Parcs de covoiturage

Dans le cadre de la réalisation, par les communes, d'opérations de partage de voiries, le TCO accompagnera les collectivités qui le souhaitent dans la mise en œuvre des offres de stationnements dédiées aux covoitureurs (environ 2 parkings).

INDICATEURS	CIBLES 2022	BILAN 2022	CIBLES 2023
Nb de places de covoiturage	210	200	246
% de véhicules propre en service / parc	—	—	—

Synthèse des actions prévues en 2023 :

- ▼ Phase pré-opérationnelle sur les infrastructures de transport (BHNS, IP, câble) ;
- ▼ Déploiement d'une solution Maas ;
- ▼ Evaluation du PDU 2017 et transformation en Plan de Mobilité ;
- ▼ Préparation de la future DSP, avec un renforcement de l'offre ;
- ▼ Optimisation du service Mobi'Ouest ;
- ▼ Rando-vélo intercommunale 2023.

III - RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION, LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET LES CHARGES DE PERSONNEL

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret n°2016-841 du 24 juin 2016, un rapport de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des

effectifs est joint en annexe aux orientations budgétaires. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et temps de travail.

Principales orientations du budget 2023 en matière de pilotage des ressources humaines

La politique des Ressources Humaines est un enjeu majeur et un levier essentiel pour garantir :

- un service public de qualité en capacité de s'adapter aux nouveaux enjeux des politiques publiques au service des besoins des citoyens ;
- une gestion saine et rigoureuse des deniers publics.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique avec notamment le déploiement d'orientations politiques nouvelles et structurantes à travers la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des Ressources Humaines arrêtées pour la période 2022/2023.

La participation de l'ensemble des directions et des agents à l'élaboration des projets de service dans le cadre de la nouvelle organisation mise en œuvre le 1er janvier 2022, doit donner un nouvel élan à l'efficacité des services à travers l'optimisation et l'adaptation :

- de notre organisation qui se doit d'être plus fluide et collaborative,
- de notre fonctionnement autour des principes de transversalité et de coopération,
- de notre culture managériale.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la feuille de route 2020-2026 et doit permettre de répondre aux objectifs fixés par la nouvelle mandature et faciliter la réalisation du programme pluriannuel d'investissement.

La stratégie pluriannuelle des ressources humaines du TCO, formalisée au sein des Lignes Directrices de Gestion arrêtées pour la période 2022-2023, définit cinq priorités et un plan d'actions associé :

- Un pilotage renforcé des effectifs et des compétences ;
- Des processus de gestion fluidifiés et une culture managériale affirmée ;
- Une politique RH favorisant les évolutions de carrière et l'enrichissement des parcours ;
- La garantie de conditions de travail préservant la santé et la sécurité des agents ;
- Des échanges, un dialogue renoué et des relations professionnelles de qualité.

Des ateliers sont organisés afin de sensibiliser les agents sur différentes thématiques. Ici, l'atelier porte sur la sécurité au volant et les différents contrôles et vérifications à effectuer.



La structuration des effectifs au 31/10/2022

EFFECTIFS REGLEMENTAIRES PAR STATUTS ET CATEGORIES

CATEGORIE A								
Statut/filière	Administrative		Technique		Culturelle		Total catégorie A	
	Titulaire	41	67%	39	93%	1	100%	81
Contractuel	18	30%	3	7%			21	20%
Collaborateur de cabinet	2	3%		0%			2	2%
Total	61	100%	42	100%	1	100%	104	100%

CATEGORIE B								
Statut/filière	Administrative		Technique		Police		Total catégorie B	
	Titulaire	27	87%	16	67%	1	100%	44
Contractuel	4	13%	8	33%			12	21%
Collaborateur de cabinet	0	0%		0%			0	0%
Total	31	100%	24	100%	1	100%	56	100%

CATEGORIE C										
Statut/filière	Administrative		Technique		Animation		Police		Total catégorie C	
	Titulaire	58	95%	61	77%	5	100%	2	100%	126
Contractuel	3	5%	18	23%					21	15%
Collaborateur de cabinet	0	0%		0%					0	0%
Total	61	100%	79	100%	5	100%	2	100%	147	100%

Statut toutes catégories		
Titulaire	251	78%
Contractuel	54	22%
Collaborateur de cabinet	2	1%
Total	307	100%

Répartition par catégorie		
Catégorie A	104	31%
Catégorie B	56	18%
Catégorie C	147	46%
Sans Catégorie (CUI-PEC)	29	6%
Total	336	100%

La masse salariale se répartit de la façon suivante :

REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

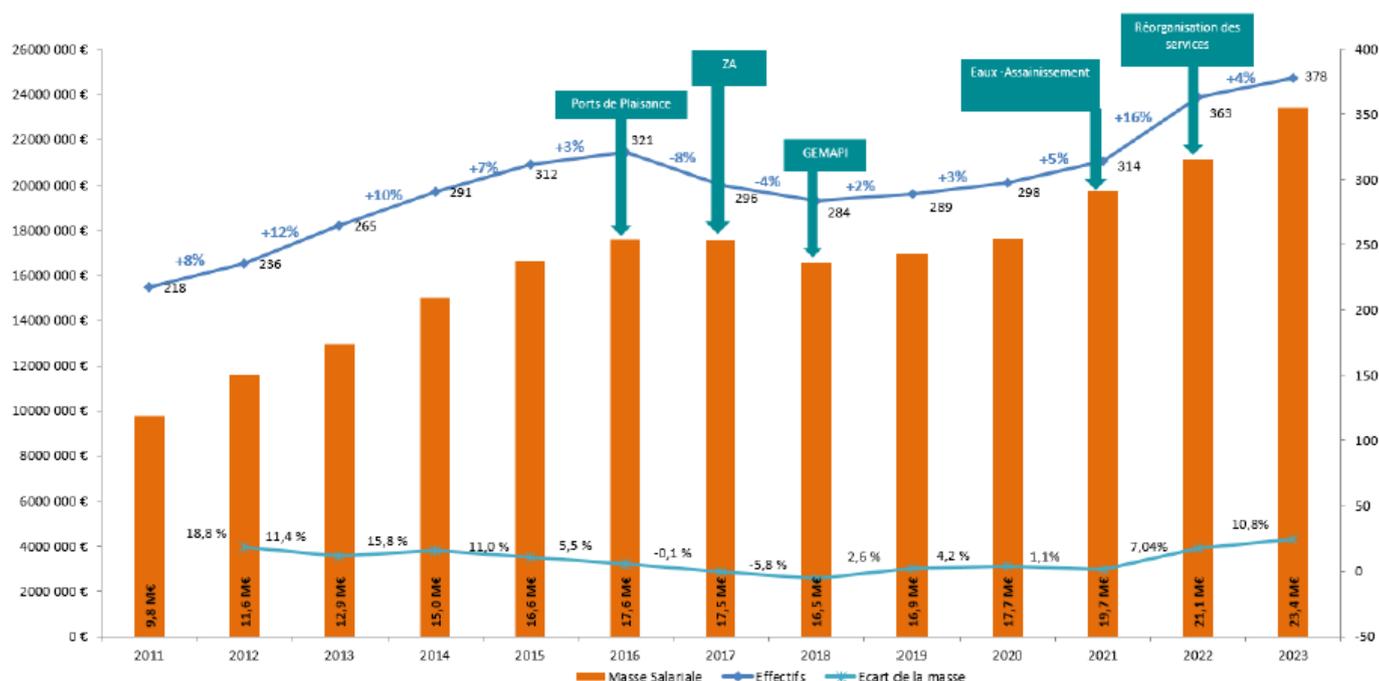
Statut	Masse salariale 2022 (cumul jusqu'au mois de septembre)	Répartition en %
Titulaires	11 673 630,00 €	79,37%
Contractuels	2 593 062,99 €	17,63%
Détachés	25 896,07 €	0,18%
Droit Privé	377 365,66 €	2,57%
Allocataires	38 656,26 €	0,26%
Total	14 708 611,00 €	100%

Les éléments de rémunération tels que traitement indiciaire, régime indemnitaire, nouvelle bonification indiciaires (NBI), heures supplémentaires se répartissent de la façon suivante :

DETAIL DES ELEMENTS DE REMUNERATION

Eléments de rémunération	Masse salariale 2022 (cumul jusqu'au mois de septembre)	Répartition en %
Traitement indiciaire des agents publics et rémunération de base des contractuels (droit public/privé)	9 372 836,88 €	63,72%
Charges	3 339 348,36 €	22,70%
Régime indemnitaire	1 698 529,86 €	11,55%
SFT	79 320,42 €	0,54%
Indemnité compensatrice	55 420,00 €	0,38%
NBI	71 551,62 €	0,49%
Prestations sociales (mutuelle)	49 913,24 €	0,34%
Allocation chômage	41 690,62 €	0,28%
Indemnité de résidence	- €	0,00%
Heures supplémentaires	- €	0,00%
Prime d'installation	- €	0,00%
Congés payés	- €	0,00%
Monétisation du CET	- €	0,00%
Total	14 708 611,00 €	100%

Evolution de la masse salariale et des effectifs 2011-2023



LA MASSE SALARIALE : ANALYSE RETROSPECTIVE

La masse salariale représente près de 15% des dépenses de fonctionnement du TCO et ce poste a particulièrement évolué depuis 2011, avec un **pic d'augmentation des effectifs entre 2012-2013**.

En 2016, la mise en œuvre d'une politique de l'emploi redéfinie recentrée sur une optimisation des effectifs malgré les transferts de compétences (GEMAPI, Zone d'Activité Economiques, Eau et Assainissement) est engagée et **permet de limiter la croissance de la masse salariale à 5,5%**.

Le début du nouveau mandat a été marqué par un effort très significatif en termes de RH. Un **nouveau projet d'organisation** de l'administration a été engagé en mai 2021 et mis en œuvre depuis le 1er janvier 2022 dans le cadre d'un dialogue de gestion avec l'ensemble des directions afin de prendre en compte :

- les besoins des services suite aux nouvelles compétences du TCO (Eau- Assainissement, GEMAPI, Economie) et au transfert partiel de pouvoirs de police spéciale ;

- la nécessité de renforcer les ressources et compétences des services dans l'objectif de réaliser le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le nombre de nouveaux postes est singulièrement plus important que les années précédentes. Ces nouveaux postes sont très majoritairement financés par des créations nettes, et non par des redéploiements, contrairement aux années précédentes et concernent un très large éventail des compétences de l'EPCI.

En 2022, l'évolution de la masse salariale par rapport à 2021 représente 7,04% dont 1% de Glissement Vieillesse-Technicité (GVT).

LA MASSE SALARIALE : ANALYSE PROSPECTIVE

En 2023, l'évolution de la masse salariale sera de 10,82% dont 0,5% de Glissement Vieillesse- Technicité (GVT).

Cette progression dynamique s'explique très majoritairement par des **facteurs exogènes à la politique menée par l'EPCI** : l'augmentation du point d'indice, la revalorisation du SMIC, le « Glissement Vieillesse Technicité », et l'impact des mesures statutaires imposées par l'Etat. L'impact de l'ensemble de ces facteurs en 2023 représentera une hausse estimée à 1 M€.

Outre ces mesures, certaines décisions propres à la politique RH de l'EPCI expliquent aussi cette augmentation. Il s'agit notamment de l'impact en année pleine de la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services et des recrutements qui en découlent représentant en année pleine 2023, **1,2M€**.

La stabilisation des dépenses de fonctionnement devra se traduire par la mise en place d'actions telles que :

- l'adaptation régulière de l'organisation pour une meilleure efficacité,
- l'absence de création de nouveaux emplois au profit de la transformation d'emplois existants,
- l'analyse systématique de chaque demande de remplacement liée à l'absentéisme pour raison de santé avec étude au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et service de proximité,
- la poursuite des efforts engagés sur les moyens complémentaires (renforts/remplacement),
- le maintien de la priorité donnée à la mobilité interne pour pourvoir les postes vacants,
- la mobilisation des directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagés des dépenses RH,
- la mise en œuvre d'une politique en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences s'appuyant sur la maîtrise du tableau des emplois.

Les dépenses de personnel font l'objet d'un suivi mensuel à partir des taux de consommation et des indicateurs, de façon à anticiper et à ajuster les prévisions de dépenses. Le déploiement au 1er juin 2023 d'un nouveau Système d'Information de Ressources Humaines (SIRH) et d'une architecture comptable unifiée, ainsi que la mise en œuvre d'un pilotage renforcé sur la masse salariale, vont dans ce sens.

Avantages en nature

Des véhicules de fonction

Cabinet, à la DGS et aux DGA au titre des avantages en nature soumis à imposition.

Temps de travail

La Loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique est venue abroger le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail et imposer aux collectivités de redéfinir, par délibération, des règles relatives au temps de travail conformes à la réglementation des 1607 heures avec une mise en œuvre au plus tard le 01/01/2022.

L'organisation du temps de travail des agents de l'établissement est fixée dans le Règlement Intérieur Général (RIG) du TCO approuvé en août 2017 (délibération n°2017_060_BC_2 en date du 7 août 2017).

Au TCO, le décompte du temps de travail s'opère sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures comme le prévoit la réglementation (délibération n°2022_058_BC_12 « Application des 1 607 heures et modalités d'accomplissement de la journée de solidarité » en date du 30 mai 2022).

Le travail à distance a été déployé au sein des services l'EPCI en 2020, dans le cadre de la crise sanitaire. Le télétravail doit représenter pour l'EPCI une source de flexibilité pour l'organisation, un levier de performance collective et individuelle au service de la qualité de vie au travail. Il doit également promouvoir le management par objectif, se traduire par la confiance et la responsabilisation et développer l'implication au travail.

Le dispositif défini par la charte d'expérimentation est mis en place à titre expérimental pour une durée déterminée de 6 mois depuis le 1er juin 2022 et pourra être pérennisé en 2023 au regard des résultats de l'expérimentation.

IV - PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS DU TCO



Axe stratégique	Description	Budget principal					Total
		2022	2023	2024	2025	2026	
1	Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse	11 681 345	22 384 552	21 431 441	16 081 212	11 607 568	83 186 117
101	Refonder le projet d'aménagement stratégique du TCO et passer à l'opérationnalité	369 952	485 000	600 000	600 000	742 737	2 797 689
102	Réaliser les projets structurants du territoire	8 956 474	9 766 325	4 045 000	4 045 000	3 795 000	30 607 799
103	Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest	857 294	4 790 629	3 900 000	3 500 000	3 500 000	16 547 922
104	Développer une stratégie touristique durable et résiliente	1 497 625	7 342 598	12 886 441	7 936 212	3 569 831	33 232 706
105	Structurer une politique de coopération décentralisée au service du rapprochement des populations et du co-développement	0	0	0	0	0	0
2	Offrir des services publics de qualité	10 735 309	14 711 639	10 092 683	6 116 685	3 505 689	45 162 006
201	Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale	5 374 726	9 814 139	8 142 683	4 166 685	1 805 689	29 303 923
202	Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires	3 721 585	2 670 500	750 000	750 000	500 000	8 392 085
203	Offrir à la population une eau de qualité	0	0	0	0	0	0
204	Limiter les impacts des eaux usées sur les milieux	1 638 998	2 227 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	7 465 998
3	Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale	2 129 631	3 500 582	4 900 228	4 127 442	3 029 565	17 687 447
301	Concevoir et mettre en œuvre les outils et actions pour assurer une politique citoyenne de proximité	0	0	0	0	0	0
302	Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens	0	55 000	0	0	0	55 000
303	Mettre en œuvre les actions et les outils pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat	1 927 385	1 738 432	4 871 228	4 127 442	3 029 565	15 694 051
304	Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et par les projets structurants du reste du territoire	92 014	26 600	29 000	0	0	147 614
305	Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires	0	30 000	0	0	0	30 000
306	Faire du territoire Ouest un foyer culturel de référence	110 232	1 650 550	0	0	0	1 760 782
4	Préparer notre territoire aux défis du changement climatique	1 092 384	1 689 445	1 029 284	1 029 284	986 969	5 827 367
401	Protéger les populations exposées aux risques naturels	0	0	0	0	0	0
402	Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire	0	0	0	0	0	0
403	Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire	572 384	1 308 445	979 284	979 284	979 284	4 818 681
404	Développer la pratique des mobilités durables	520 000	381 000	50 000	50 000	7 685	1 008 685
5	Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets	4 291 567	7 518 569	1 967 165	1 967 165	1 986 900	17 731 367
501	Définir le projet de la collectivité et la stratégie de mise en œuvre	4 291 567	7 518 569	1 967 165	1 967 165	1 986 900	17 731 367
	TOTAL	29 930 235	49 804 787	39 420 801	29 321 788	21 116 691	169 594 303

Axe stratégique	Description	Budget GeMAPI					Total
		2022	2023	2024	2025	2026	
4	Préparer notre territoire aux défis du changement climatique	10 572 918	4 968 194	14 959 534	7 551 600	4 242 350	42 284 596
401	Protéger les populations exposées aux risques naturels	10 572 918	4 603 844	14 200 034	7 009 100	3 699 850	40 085 746
402	Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire	0	364 350	759 500	542 500	542 500	2 207 850
403	Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire	0	0	0	0	0	0
404	Développer la pratique des mobilités durables	0	0	0	0	0	0
5	Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets	0	65 000	0	0	0	65 000
501	Définir le projet de la collectivité et la stratégie de mise en œuvre	0	65 000	0	0	0	65 000
	TOTAL	10 572 918	5 033 194	14 959 534	7 551 600	4 242 350	42 349 596

1

Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse

101 Refonder le projet d'aménagement stratégique du TCO et passer à l'opérationnalité

	Montant
101OC01 Etudes aménagements stratégiques	2 227 737 €
101OC02 Etudes et observations SCOT	134 952 €
101PP01 SCOT 3 AEC	435 000 €
Total	2 797 689 €

102 Réaliser les projets structurants du territoire

	Montant
102OC01 Autres études aménagements	1 050 239 €
102PP01 Aménagement ZAC Cambaie Oméga	750 770 €
102PP02 Aménagement ZAC Cambaie Oméga - SPL GO	994 000 €
102PP03 Création plateforme terres fertiles	2 090 398 €
102PP04 Maitrise foncière Cambaie	11 847 392 €
102PP05 Pôle Innovation Ouest (PIO)	13 875 000 €
Total	30 607 799 €

103 Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest

	Montant
103OC01 Etudes complémentaires modernisation ZA	110 000 €
103OC02 Etudes prospectives économiques	6 928 000 €
103PP01 Aménagement Henri Cornu (PUP)	7 000 000 €
103PP02 Création zone de transit Cambaie	106 500 €
103PP03 Etudes armature économique	853 864 €
103PP04 Extension ZA Bras Monvert	618 485 €
103PP05 Extension ZA Pointe des Châteaux	523 648 €
103PP06 Modernisation ZA Artisanale du Port	181 425 €
103PP07 Modernisation ZA cambaie	150 000 €
103PP08 Modernisation ZA Ravine à Marquet	76 000 €
Total	16 547 922 €

104 Développer une stratégie touristique durable et résiliente

	Montant
104OC01 Etudes tourisme	100 000 €
104PP01 Pontons Port Saint Gilles	1 200 000 €
104PP02 Bureau d'Information Touristique Mafate	1 047 150 €
104PP03 Bureau d'Information Touristique Saint Gilles	100 000 €
104PP04 Pôle Loisirs et Nature de Dos D'Ane	368 800 €
104PP05 Sentier littoral Ouest 1	979 000 €
104PP06 Sentier littoral Ouest 2	1 770 000 €
104PP07 Skate Parc de Saint Leu	1 500 000 €
104PP08 Création ateliers techniques Port de Saint Gilles	1 700 000 €
104PP09 Modernisation bâtiment Port Saint Gilles	4 601 640 €
104PP10 Réhabilitation infrastructure Port de Saint Gilles	5 453 350 €
104PP11 Modernisation port de plaisance Pointe des Galets	4 667 128 €
104PP12 Modernisation port de plaisance Saint Leu	4 682 800 €
104PP13 Réhabilitation Villa des Roches Noires	592 500 €
104PP14 Vidéo protection des ports de plaisances	15 000 €
104PP15 Maison de la mer et du tourisme bleu	3 343 338 €
104PP16 Acquisitions mobilières camping intercommunal	1 112 000 €
Total	33 232 706 €

2 Offrir des services publics de qualité

201 Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale

	Montant
201OC01 Actions de prévention déchets	105 000 €
201OC02 Aménagements équipements d'apports volontaires	261 000 €
201OC03 Contenants déchets	15 315 981 €
201OC04 Corbeilles propreté urbaine	950 000 €
201OC05 Gestion fourrière animale	100 000 €
201OC06 Sensibilisation déchets et errances	100 000 €
201PP01 Construction du centre animalier de l'Eperon	3 664 461 €
201PP02 Réhabilitation de la décharge Cocatre	1 266 800 €
201PP03 Réhabilitation de la décharge de Cambaie	3 538 884 €
201PP04 Réhabilitation de la décharge du Port	4 001 797 €

Total 29 303 923 €

202 Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires

	Montant
202OC01 Acquisition de bus	5 050 000 €
202OC02 Programme d'Entretiens transport	775 000 €
202PP01 Itinéraires privilégiés (études et travaux) - 20 décemb	52 500 €
202PP02 Itinéraires privilégiés (études et travaux) - Raymond	204 757 €
202PP03 Itinéraires privilégiés (études et travaux) - Rico Carp	164 513 €
202PP04 Pôle d'échanges Aimé Césaire	1 935 315 €
202PP05 Réhabilitation dépôt de BUS	210 000 €

Total 8 392 085 €

203 Offrir à la population une eau de qualité

	Montant
203OC01 Développement réseaux AEP	3 753 000 €
203OC02 Exploitation réseaux AEP	610 000 €
203PP01 Chaîne de Dos d'Ane	5 092 061 €
203PP02 Chaîne de Sainte Thérèse	4 248 454 €
203PP03 Etudes stratégiques AEP	60 000 €
203PP04 Réhabilitation UTEP Pichette	12 768 713 €
203PP05 Renforcement réseau AEP Piton Bois de Nèfles	2 966 213 €
203PP06 Renforcement usine Maduran	21 669 286 €
203PP15 Renouvellement réseaux AEP RD12	2 445 520 €

Total 53 613 247 €

204 Limiter les impacts des eaux usées sur les milieux

	Montant
204PP02 Renforcement réseau AEP Piton Bois de Nèfles	370 823 €
204OC01 Exploitation réseaux EPU	7 415 998 €
204OC02 Développement réseaux EU	1 255 000 €
204OC03 Exploitation réseaux EU	120 000 €
204PP01 Etudes stratégiques EPU	1 164 880 €
204PP03 Modernisation réseaux EU RN1A	9 958 545 €
204PP04 Extension STEP Bois Blanc	5 850 000 €
204PP05 Etudes stratégiques EU	1 519 750 €

Total 27 654 997 €

3 Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale

302	Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens	
		Montant
	302OC01 Gestion relation citoyenne	55 000 €
	Total	55 000 €
303	Mettre en œuvre les actions et les outils pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat	
		Montant
	303OC01 Etudes habitat	4 225 150 €
	303OC02 Etudes observatoire habitat	490 000 €
	303OC03 Gestion de la demande sociale	106 000 €
	303OC04 Interventions habitat	2 230 000 €
	303OC05 Plan d'actions foncières Intercommunal (PAFI)	3 270 000 €
	303PP01 Fonds de concours NPNRU Ariste Bolon	5 372 901 €
	Total	15 694 051 €
304	Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et par les projets structurants du reste du territoire	
		Montant
	304OC01 Interventions développement des hauts	147 614 €
	Total	147 614 €
305	Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires	
		Montant
	305OC02 Monnaie locale	30 000 €
	Total	30 000 €
306	Faire du territoire Ouest un foyer culturel de référence	
		Montant
	306OC01 Actions de valorisation culturelle	150 000 €
	306OC02 Exploitation équipements culturels	32 982 €
	306PP01 Création du Centre d'enseignement artistique intercommunal CIEA	1 577 800 €
	Total	1 760 782 €

4 Préparer notre territoire aux défis du changement climatique

401 Protéger les populations exposées aux risques naturels

	Montant
401OC01 Entretiens des ouvrages PI	1 799 394 €
401OC02 Etudes et mesures PI	537 824 €
401OC03 Gestion trait de cote	172 000 €
401PP01 Confortement berge RDG PAPI	18 195 523 €
401PP02 Ermitage amont PAPI	1 495 670 €
401PP03 Ermitage aval PAPI	17 885 334 €

Total 40 085 746 €

402 Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire

	Montant
402OC01 Etudes MA	16 610 €
402OC02 Gestion MA	1 820 340 €
402PP01 Restauration écologique ZH Hermitage	371 900 €

Total 2 208 850 €

403 Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire

	Montant
403OC01 Etudes CITI	462 208 €
403OC02 Projets innovants	3 511 172 €
403PP01 Aménagement bioclimatique (PIOM)	400 000 €
403PP02 Elaboration PCAET	445 301 €

Total 4 818 681 €

404 Développer la pratique des mobilités durables

	Montant
404OC01 Autres équipements transport	650 000 €
404OC02 Etudes transport collectif	75 000 €
404OC03 Schéma Cohérence Transport	283 685 €

Total 1 008 685 €

5 Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets

501 Définir le projet de la collectivité et la stratégie de mise en œuvre

	Montant
501OC02 Dépenses affaires courantes	2 526 741 €
501OC03 Entretiens et maintenances aménagements	30 000 €
501OC04 Entretiens et maintenances des ports de plaisances	1 970 852 €
501OC05 Entretiens et maintenances équipements environnement	963 039 €
501OC06 Entretiens et maintenances équipements touristiques et culturels	2 148 809 €
501OC07 Entretiens et maintenances mobilités	1 415 704 €
501OC08 Entretiens et maintenances patrimoniale	1 960 636 €
501OC09 Entretiens et maintenances ZA	1 516 240 €
501OC10 Equipements et aménagements RPP	644 500 €
501OC11 Gestion des sites	3 000 €
501OC12 Gestion foncière	1 380 346 €
501OC13 Infrastructure numérique	3 171 500 €
501OC16 Gestion foncière MAPI	65 000 €
Total	17 796 367 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

SLO

ID : 974-249740101-20221202-2022_092_CC_4-DE

TCO
Cap sur le durable
www.tco.re



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

**TERRITOIRE
DE LA CÔTE OUEST**

SAINT-LEU · TROIS-BASSINS
SAINT-PAUL · LE PORT · LA POSSESSION